



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

Troisième plan d'action de la politique de développement pour l'égalité entre les genres (2023-27)

Mise à jour : 12/12/2023

En savoir plus sur notre
site internet.



<https://www.bmz.de/en/issues/feminist-development-policy>



Sommaire

I. Le Plan d'action de la politique de développement pour l'égalité entre les genres : une classification	2
II. Évaluer la mise en œuvre : suivi et vérification	4
III. Renforcer les droits, les ressources et la représentation	5
Paix et cohésion sociétale	6
Violences basées sur le genre	8
Santé : santé et droits sexuels et reproductifs	10
Autonomisation économique et sociale ; participation et accès au travail décent	12
Transition juste	14
Sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural	16
IV. Intégrer l'approche féministe dans les projets, promouvoir de manière ciblée l'égalité entre les genres	18
V. Étendre les alliances internationales	21
VI. Montrer le bon exemple : une institution se prépare	24
Glossaire	29

Tous les termes marqués **en rouge** figurent dans le glossaire à partir de la page 29.

I. Le Plan d'action de la politique de développement pour l'égalité entre les genres

Une classification

L'**égalité de droits** constitue un droit humain. Pourtant, à ce jour, cette égalité n'est totalement atteinte dans aucun pays du monde. De par le monde, des personnes sont **victimes de discriminations** en raison de leur genre, de leur origine ethnique ou sociale, de handicaps ou pour d'autres raisons. Nous savons pourtant que les sociétés sont plus stables, plus pacifiques et plus durables lorsqu'elles permettent une participation de tou-tes à la vie sociale, politique et économique sur un pied d'égalité et de manière auto-déterminée.

Ce constat mène le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) à réorienter sa **politique de développement**. En effet, nous sommes convaincus de la nécessité d'un changement de système pour pouvoir atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'**Agenda 2030**. Les discriminations, l'oppression et les inégalités, quelle que soit leur forme, doivent être définitivement révolues. En conséquence, la coopération allemande au développement s'attaque aux causes structurelles des **inégalités**. Elle se focalise sur les femmes et les filles, puisqu'elles représentent le plus grand groupe de personnes défavorisées.

À travers sa stratégie « **La politique de développement féministe : pour des sociétés fortes et justes dans**

le monde entier », le BMZ définit le cadre politique global de la politique de développement allemande. Elle a pour but de renforcer les droits, les ressources et la représentation des femmes et des filles, ainsi que des groupes **marginalisés** dans toute leur diversité.¹

Le **troisième Plan d'action pour l'égalité entre les genres dans la politique de développement** traduit cette stratégie en mesures concrètes pour les années 2023 à 2027. Axé sur les champs d'actions de la stratégie, il définit des priorités thématiques. Son objectif est de servir d'orientation sur la manière de décliner la politique de développement **féministe** en actions concrètes.

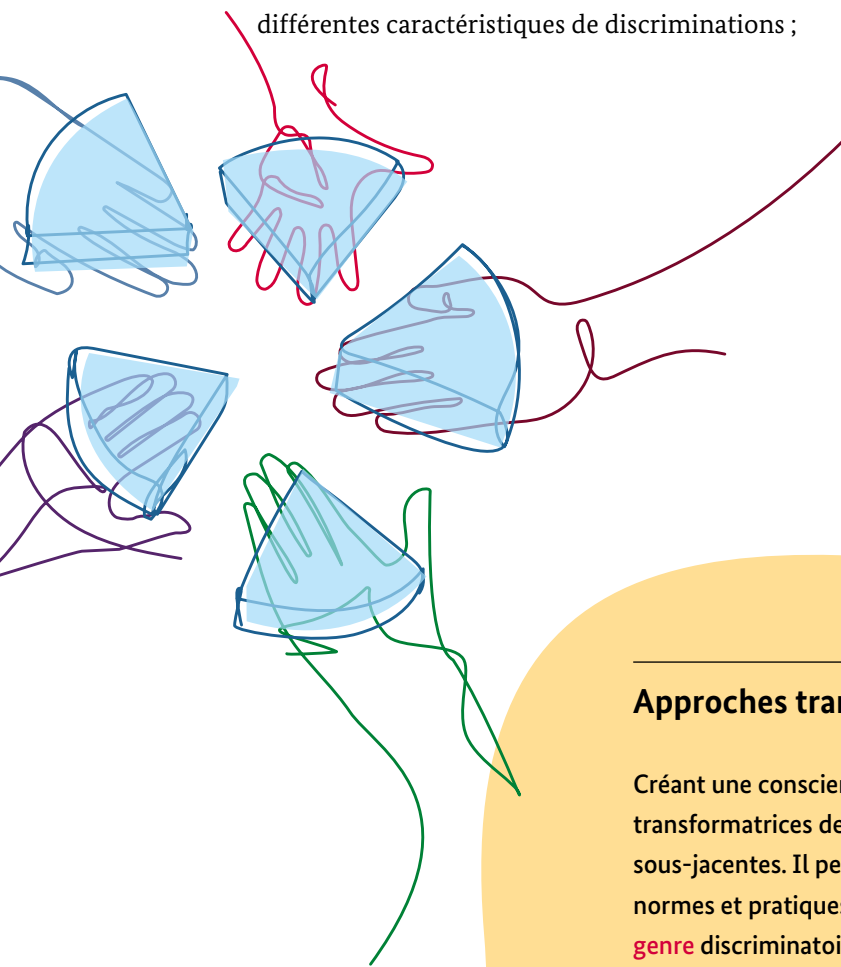
Le BMZ s'est fixé un objectif ambitieux : d'ici 2025, il est prévu d'allouer **93 pourcent** des nouveaux fonds à des projets faisant progresser l'égalité entre les genres. Cependant, au-delà d'une augmentation uniquement quantitative, nous aspirons avec la stratégie et ce plan d'action également à une **réorientation qualitative dans un esprit féministe**.

Le présent plan d'action vise en particulier à permettre aux éléments clés féministes de la stratégie d'être visibles, mesurables et surtout répliquables. Par conséquent, il met notamment en exergue les approches suivantes :

- des **approches fondées sur les droits humains** qui identifient les femmes et d'autres groupes et personnes défavorisés comme acteur-rices et titulaires de droits ;
- des **approches transformatrices de genre** qui aident à éradiquer des structures de pouvoir et des stéréotypes et normes liés au genre discriminatoires, en initiant un changement sur le long terme ;
- des **approches intersectionnelles** qui tiennent compte des recouvrements et interactions entre différentes caractéristiques de discriminations ;
- des approches mettant en exergue un processus d'apprentissage critique vis-à-vis du pouvoir et menant vers une conception **post-coloniale et anti-raciste** de la politique de développement ;
- des approches visant à développer des alliances internationales pour l'égalité entre les genres, en impliquant davantage et de manière inclusive la société civile locale.

Au cours de l'élaboration du plan d'action pour l'égalité entre les genres, nous avons mené des échanges intenses avec des organisations et expert-es de la société civile et du monde scientifique du Sud et du Nord global. Leurs impulsions et expériences réalisées ont été prises en compte dans le Plan d'action sur l'égalité entre les genres. Le dialogue entre ces acteur-rices sera maintenu lors du processus de mise en œuvre, ainsi que dans le cadre de l'évaluation des résultats du Plan d'action pour l'égalité entre les genres.

Apprendre les uns des autres est le préalable nécessaire pour faire avancer des approches de solutions durables afin de faire face aux défis mondiaux de notre époque.



Approches transformatrices de genre

Créant une conscience sociétale des inégalités liées au genre, les approches transformatrices de genre modifient activement et durablement leurs causes sous-jacentes. Il peut s'agir, à titre d'exemple, de lois discriminantes, de normes et pratiques sociales inégales, d'attitudes, **rôles et stéréotypes de genre** discriminatoires. Une approche transformatrice de genre implique de briser et de traiter les stéréotypes et normes de genre discriminatoires tant sur le plan individuel et interpersonnel qu'au niveau sociétal et systémique.

L'intégration de « l'approche de genre » dans la mise en œuvre de la politique allemande de développement peut revêtir différentes intensités, allant de sensible au genre jusqu'à transformatrice de genre. Dans certains contextes locaux, se mettre d'accord sur des mesures sensibles au genre ou intégrant la notion de genre représente déjà un succès. Ces mesures apportent également une contribution importante à la promotion de l'égalité entre les genres.

II. Évaluer la mise en œuvre : suivi et vérification

Le Plan d'action sur l'égalité entre les genres définit des priorités thématiques, objectifs et mesures exemplaires pour la mise en œuvre de la politique de développement féministe. Dans l'optique d'une mise en œuvre transparente, le BMZ évalue l'atteinte des objectifs pour les années 2023 à 2027 au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ainsi que de descripteurs. Les descripteurs décrivent la manière de réaliser les changements recherchés à l'aide d'approches transformatrices et intersectionnelles.

Le suivi du Plan d'action pour l'égalité entre les genres incombe au BMZ. À cet effet, les agences d'exécution publiques² mettent à disposition des données liées aux projets. Le BMZ a l'intention de mandater une étude d'accompagnement en vue d'évaluer les descripteurs. Un rapport à mi-parcours créera une base pour échanger et réaliser des adaptations si besoin.

Dans la mesure du possible, le suivi du Plan d'action pour l'égalité entre les genres tiendra compte d'un ou de plusieurs principes féministes :

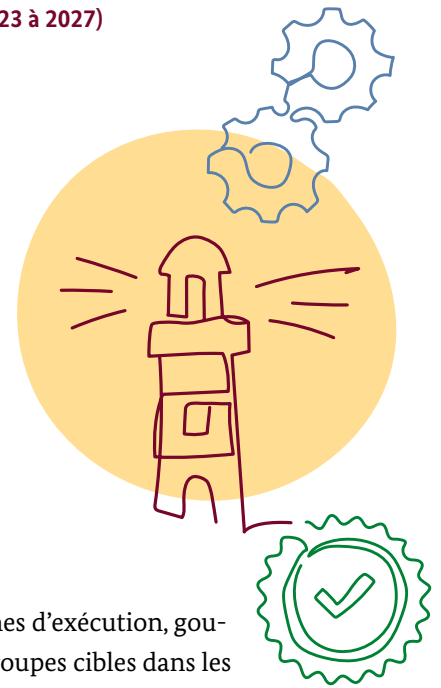
- **un accent sur des approches transformatrices** : lors de la sélection des mesures dans le Plan d'action pour l'égalité entre les genres, nous présentons principalement des approches transformatrices visant à modifier les relations de pouvoirs, rôles traditionnels de genre et normes ;
- **de nouvelles voies pour mesurer l'impact** : des impacts transformateurs et structurels peuvent être atteints uniquement sur le long terme et sont difficiles à recenser sur le plan méthodologique. Se

concertant avec les organismes d'exécution, gouvernements partenaires et groupes cibles dans les pays partenaires, le BMZ évaluera des mesures contribuant à dégager des impacts transformateurs, en tirera des leçons en vue de leur mise en œuvre et transposera les approches de projets à une plus grande échelle, par exemple en mandant des études complémentaires. Afin de mesurer l'efficacité des mesures, il est prévu de faire davantage appel aux méthodes comme le récit (*story-telling*) ;

- **une approche participative et inclusive** : dans la mesure du possible, le suivi impliquera la société civile, le monde scientifique et les connaissances locales. À cette fin, il est prévu de mettre en place un organe composé d'organisations de la société civile du Sud et du Nord global, de partenaires de projets, du Conseil consultatif des jeunes du BMZ, de représentant·es des organismes d'exécution et du monde scientifique. Se réunissant au moins une fois par an, cet organe conseillera le BMZ dans la mise en œuvre et le développement du plan d'action ;

- **des opportunités de réflexion et d'apprentissage** : un rapport à mi-parcours publié en 2025 créera des opportunités pour le dialogue et la réflexion sur les résultats obtenus, en permettant également de procéder à des adaptations si nécessaires ;

- **l'intersectionnalité** : à chaque fois que cela se révèle techniquement possible et lorsque l'anonymat est garanti (*approche de « Ne pas nuire »*), il sera fait appel aux approches intersectionnelles pour la collecte et l'analyse des données.



III. Renforcer les droits, les ressources et la représentation



Réduire les inégalités constitue un fondement clé du développement durable et l'une des missions d'avenir de l'humanité. Le BMZ s'attache à mettre fin aux inégalités dans les trois dimensions du développement durable : économique, écologique et sociale.³ Avec la politique de développement féministe, nous nous inscrivons dans la lignée de l'approche des 3 R : renforcer les droits (*rights*), l'accès aux ressources et la représentation.

Droits : nous coopérons avec les pays partenaires en vue d'éradiquer des lois et normes discriminantes et de renforcer les droits et l'accès à la justice pour les femmes et les groupes marginalisés.

Ressources : conjointement avec les pays partenaires, nous améliorons l'accès aux ressources et leur contrôle par les femmes et les groupes marginalisés.

Représentation : nous renforçons la participation égale des femmes et des groupes marginalisés, ainsi que leur rôle en tant que décideur-euses dans les processus décisionnels sociétaux, politiques et économiques.

Dans tous ces domaines, nous avons recours aux connaissances et à l'expertise locales et coopérons davantage avec la société civile sur place.

Le développement durable peut être couronné de succès uniquement si les inégalités structurelles

sont réduites et si tous les êtres humains disposent des mêmes droits, indépendamment de leur genre, langue, âge, handicap, origine ethnique ou sociale, religion, situation socioéconomique, identité de genre ou **orientation sexuelle**.

Les chapitres suivants présentent la manière de mettre en œuvre les 3 R dans les différents domaines de la coopération au développement. Les thèmes prioritaires ont été sélectionnés, entre autres, sur la base du modèle des thèmes cruciaux et initiatives thématiques du BMZ, de l'accord de coalition du Gouvernement fédéral allemand et des retours des consultations avec la société civile et le monde scientifique. Ils reprennent des aspects importants d'obligations internationales existantes telles que du *Plan d'action du Gouvernement fédéral allemand sur la réalisation de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité* ou du *troisième Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans les relations extérieures* (GAP III).

La liste des priorités et mesures figurant dans le présent plan d'action n'est pas exhaustive. Les objectifs et principes de la politique de développement féministe doivent être pris en compte dans tous les domaines de la politique allemande de développement, aussi bien dans la coopération bilatérale au développement qu'à l'échelon international et au sein du BMZ (cf. chapitres IV à VI).

Paix et cohésion sociétale

À l'échelle mondiale, les femmes et d'autres groupes défavorisés sont sous-représentés dans les processus politiques et sociétaux. Des normes ou lois sociales constituent des obstacles à leur participation à la société sur un pied d'égalité. Il en découle une mauvaise prise en compte de leurs préoccupations et besoins.

Dans les contextes (post-)conflits et de déplacements, ainsi que dans de nombreux contextes de migrations, on observe un accroissement des **violences sexuelles et basées sur le genre**. En même temps, les femmes ne sont que peu associées à la gestion des conflits et au travail sur le passé.

Nous savons pourtant que la participation égale des femmes et des groupes marginalisés, la gestion inclusive des processus de paix et de reconstruction et le travail sur le passé sont des préalables aux sociétés durables et pacifiques et peuvent également contribuer au renforcement de la cohésion sociétale.

Chiffres, données et faits :

- Entre 1992 et 2019, les femmes représentaient en moyenne seulement 13 pourcent des négociateur-rices dans les processus de paix.⁴
- Des conflits (violents) viennent aggraver les violences sexualisées. Les violences sexualisées liées aux conflits sont utilisées, entre autres, comme armes de guerre.⁵
- En moyenne, les femmes disposent uniquement des trois quarts des droits juridiques dont jouissent les hommes.⁶
- À l'échelle mondiale, la part moyenne des femmes dans les parlements est inférieure à 27 pourcent.⁷

Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n° 1

Les femmes et les groupes marginalisés participent sur un pied d'égalité à l'aménagement de mesures destinées à renforcer la cohésion sociale, prévenir les conflits et promouvoir la paix

Objectif n° 2

Les femmes et les groupes marginalisés bénéficient d'un accès égal aux services de base et à un soutien adapté aux besoins dans les contextes de migrations, déplacements et (post-) conflits.

Objectif n° 3

Les femmes et les groupes marginalisés bénéficient d'un accès à la justice et peuvent participer à la vie politique dans des conditions d'égalité.

Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets faisant progresser l'égalité entre les genres dans le champ thématique Paix et cohésion sociétale ;
- le nombre de personnes ayant participé directement à des processus politiques ou décisionnels aux échelons communal, régional ou national (désagrégation : femmes) (*indicateur standard*⁸) ;
- Les **approches transformatrices de genre**⁹ incluent des approches consistant à discuter et à remettre en question, conjointement avec la société civile locale ou des autorités traditionnelles et religieuses, des relations de pouvoir et rôles asymétriques dans des contextes de migrations, de déplacements, des situations de conflit et de post-conflit, ainsi que dans des processus de paix.

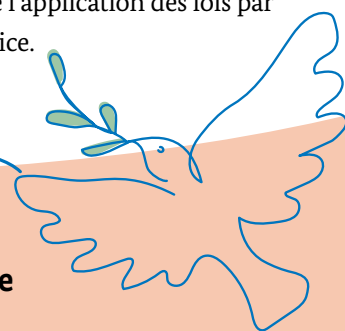
Avec nos pays partenaires, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

- Nous mettons en œuvre le *Plan d'action du Gouvernement fédéral allemand* (NAP III, 2021-2024) relatif à l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité du Conseil de Sécurité des Nations Unies (ONU).
- Nous appuyons la participation sur un pied d'égalité aux négociations de paix et à la gestion de conflits, entre autres à travers le *Fonds des Femmes pour la Paix et l'Action Humanitaire* des Nations Unies ou en formant et mettant en réseau des défenseur-euses de la paix.
- Nous faisons la promotion d'approches communautaires, de campagnes de sensibilisation et de dialogues intergénérationnels afin de permettre une participation de tou-ttes sur un pied d'égalité, aussi bien en ligne qu'hors ligne.
- Nous améliorons l'accès à la protection et au soutien dans des contextes de migrations, déplacements et (post-)conflits en proposant des services de base, en créant des emplois, en proposant une formation (professionnelle) de qualité, un soutien psychosocial et en encourageant la participation politique. Cet accès est favorisé, entre autres, par le réseau *Action Network on Forced Displacement : Women as Agents of Change*.
- Nous faisons la promotion de systèmes de protection sociale qui tiennent compte des besoins des femmes, filles et d'autres groupes marginalisés également en cas de crise.
- Nous renforçons des organisations locales, des autorités traditionnelles et religieuses, ainsi que des réseaux de jeunes et de femmes dans leurs efforts pour faire progresser la cohésion sociale, dans la gestion civile des conflits, dans les contextes de migrations, en matière de prévention des violences, du travail sur le passé et lors de processus de réconciliation.
- Nous améliorons l'accès des femmes et des groupes marginalisés à la justice à travers des informations juridiques ciblées et l'éradication d'entraves juridiques et sociales, entre autres en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers la *Plateforme pour la justice de genre*.
- Nous promouvons les femmes et les groupes marginalisés en tant que décideur-euses dans des processus décisionnels politiques, sociétaux et économiques à tous les niveaux.
- Nous appuyons l'élaboration de législations équitables du point de vue du genre et visant l'égalité entre les genres, ainsi que l'application des lois par l'administration et la justice.

L'exemple des réformes pour l'égalité entre les genres en Colombie

Conjointement avec la Banque interaméricaine de développement (BID), le BMZ soutient la Colombie dans la mise en œuvre de réformes politiques en matière d'égalité entre les genres. Ce soutien est fondé sur un prêt à l'appui de réformes, dont le décaissement est lié à la réalisation de réformes politiques. En des termes concrets, il s'agit, par exemple, de mesures destinées à prévenir les violences basées sur le genre, à améliorer l'égalité entre les genres et à renforcer les droits des

personnes de différentes orientations sexuelles et identités de genre. Par ailleurs, il est prévu d'améliorer la situation juridique en vue de mettre en œuvre la politique de soins nationale. En complément du financement, le gouvernement colombien bénéficie d'un soutien et conseil techniques, par exemple en vue de créer et de renforcer le nouveau ministère de l'égalité qui a initié son travail à la mi-2023.



Violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre constituent une violation grave des droits humains. Elles concernent tout particulièrement les femmes, les filles et les personnes **LGBTIQ+**. Le risque d'y être exposé est encore plus important pour les personnes présentant des caractéristiques de discriminations se recoupant, telles que les femmes et les personnes **LGBTIQ+** réfugiées et déplacées ou les femmes et filles en situation de handicap. Les violences basées sur le genre se manifestent de plus en plus également dans l'espace numérique, pouvant se recouper avec d'autres formes de manquements comme la corruption. Les rescapé-es de violences basées sur le genre ne sont souvent plus en mesure de participer à la vie sociale, d'aller à l'école ou au travail. Les violences basées sur le genre incluent, entre autres, les violences commises dans l'entourage social proche, par ex. par des membres de la famille ou (ex-)partenaires, les violences sexualisées, mais également les mutilations génitales féminines ou les mariages précoces et forcés.

La présence de violences basées sur le genre dans toutes les sociétés et son acceptation dans nombre d'elles résident, entre autres, dans les normes et rôles traditionnels des genres **patriarcaux**. Dans l'optique de parvenir à un changement, nous intervenons au niveau des familles, des communes et de la société dans son ensemble. Les personnes concernées sont au cœur de notre action. Par cette approche axée sur

les rescapé-es, nous apportons un appui holistique adapté au stress et aux traumatismes subis. Nous coopérons notamment avec la société civile, qui est souvent le premier point de contact pour les rescapé-es de ces formes de violences. Le dialogue avec les pays partenaires et une démarche sensible au contexte sont particulièrement importants dans ces cas-là.

Chiffres, données et faits

- À l'échelle mondiale, près d'une femme sur trois est victime de violences physiques et/ou sexualisées au cours de sa vie.¹⁰
- Chaque heure, plus de cinq femmes et filles en moyenne sont tuées par un membre de leur entourage social ou familial.¹¹
- Les filles et les femmes en situation de handicap sont dix fois plus souvent victimes de violences que les personnes sans handicap.¹²
- Les personnes **LGBTIQ+** sont exposées à un risque plus élevé de violences basées sur le genre.¹³
- Près de 200 millions de filles et de femmes dans le monde entier ont subi des mutilations génitales féminines.¹⁴

L'exemple du dialogue intergénérationnel pour le changement social

Depuis plus de 20 ans, le BMZ appuie la mise en œuvre du dialogue intergénérationnel dans l'optique du changement social. Ce dialogue propose des espaces protégés, permettant aux membres de différents genres et générations d'une commune d'échanger sur des thèmes sensibles, tels que les mutilations génitales féminines, et de mettre au point ensemble des moyens d'éradiquer ces pratiques. Ce faisant, les membres de la commune explorent, apprécient et évaluent eux-mêmes les raisons de ces pratiques et leurs valeurs sous-jacentes. Depuis 2001, un dialogue intergénérationnel a été mené au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Guinée, au Kenya, au Lesotho, au Mali, en Mauritanie, en Namibie, au Népal, au Pakistan, en Sierra Leone et au Yémen, qui a également porté sur d'autres thèmes sociétaux sensibles.



Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n° 1

Les normes et stéréotypes de genre discriminatoires évoluent, menant à une diminution des violences basées sur le genre et des pratiques préjudiciables.

Objectif n° 2

Les pays partenaires créent et mettent en œuvre les fondements juridiques afin d'éradiquer toutes les formes de violences basées sur le genre en impliquant les victimes et rescapé-es.

Objectif n° 3

Les rescapé-es et victimes de violences basées sur le genre ont accès aux services psychosociaux, médicaux, sociaux et juridiques.

Avec nos pays partenaires, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

- Nous mettons en place des points de contact pour les rescapé-es de violences basées sur le genre leur proposant une assistance médicale, juridique et psychosociale en toute sécurité et confidentialité, ainsi qu'un soutien à travers des services sociaux et financiers.
- Nous faisons la promotion de mesures de formation initiale et continue et de perspectives d'emploi pour les personnes concernées qui les aident à développer des perspectives de vie auto-déterminées et indépendantes.
- Nous renforçons les institutions de l'État de droit et l'accès à la justice, et nous améliorons la poursuite pénale des auteur-es de violences et la réparation tant dans nos pays partenaires qu'au niveau international.

Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets faisant progresser l'éradication des violences basées sur le genre et des pratiques préjudiciables ;
 - le nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'un soutien pour être protégé de violences, d'abus et d'exploitation ou en ayant fait l'expérience (désagrégation : filles/femmes jusqu'à leurs 18 ans) (*indicateur standard*) ;
 - Les **approches transformatrices de genre** interviennent, par exemple, de manière ciblée avec des hommes et des garçons. Le but poursuivi est d'inciter à une attitude respectueuse et non violente envers les femmes, filles et les personnes LGBTIQ+, contribuant ainsi à des évolutions positives des rôles des genres et des images de la masculinité.
- Nous apportons des conseils en matière de développement de lois et de mesures destinées à prévenir les violences basées sur le genre et à soutenir les personnes affectées.
 - Nous réalisons un travail de prévention et menons des campagnes de sensibilisation concernant les causes, les formes et la gestion des violences basées sur le genre dans des communes, écoles et institutions, telles que la police, la justice et le secteur privé.
 - Nous initiions des processus de dialogue permettant à tous les participant-es de mener des réflexions sur les stéréotypes de genre et de mettre au point des moyens pour les abandonner.
 - Nous coopérons avec des acteur-rices religieux et d'autres personnes leaders locales en tant qu'acteur-rices du changement, dans le but d'aller à l'encontre de toutes les formes de violences basées sur le genre, comme par exemple les mutilations génitales féminines.

Santé : santé et droits sexuels et reproductifs

Un tiers de la population mondiale ne dispose pas d'un accès fiable aux soins de santé essentiels. Les femmes et les groupes marginalisés, notamment les personnes LGBTIQ+, ainsi que les réfugié·es et déplacé·es internes se voient souvent refuser des services et informations relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, comme p. ex. l'accès à des contraceptifs modernes, des accouchements sécurisés et des interruptions de grossesse sûres. Au même moment, les femmes représentent la majorité du personnel de santé, ce qui les expose souvent à des conditions de travail précaires, ainsi qu'à un risque accru d'infection, entre autres.

Dans l'optique d'une meilleure santé physique et psychique pour tou·tes et de la réalisation de la **santé et des droits sexuels et reproductifs**, il y a lieu de focaliser l'attention sur les besoins des femmes et d'autres groupes marginalisés. Les causes structurelles des discriminations et stigmates peuvent être des lois discriminantes dans le secteur sanitaire, la corruption, des normes et pratiques sociales inégales, ainsi que des rôles et stéréotypes de genre patriarcaux. Les approches féministes contribuent à ce que les femmes et les filles en particulier puissent décider de manière plus autonome de leur vie.

Chiffres, données et faits

- Toutes les deux minutes, une femme décède des suites d'une grossesse ou d'un accouchement. 218 millions de femmes du Sud global souhaitant une contraception n'ont pas accès aux méthodes modernes de planning familial.¹⁶
- En 2019, 344 millions de personnes ont basculé dans la pauvreté suite à des maladies. Les femmes et les ménages dirigés par des femmes en sont particulièrement touchés.¹⁷
- L'espérance de vie des peuples autochtones est inférieure de jusqu'à 20 ans à celle des populations non autochtones. Les peuples autochtones présentent plus fréquemment un mauvais état de santé, des handicaps et une qualité de vie limitée.¹⁸
- Les personnes LGBTIQ+ ont moins accès aux soins de santé essentiels lorsqu'elles sont frappées de stigmatisations, discriminations et violations des droits humains dans le système de santé, les menant à solliciter moins souvent ces services.¹⁹

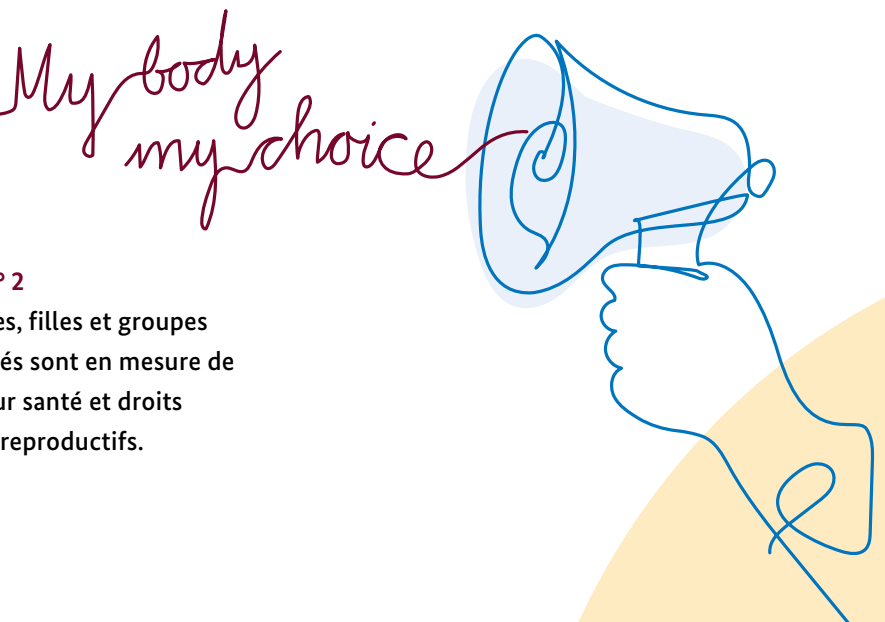
Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n° 1

Les femmes, filles et groupes marginalisés bénéficient d'une couverture sanitaire universelle et d'un accès équitable aux services de santé, y compris à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

Objectif n° 2

Les femmes, filles et groupes marginalisés sont en mesure de réaliser leur santé et droits sexuels et reproductifs.



Avec nos pays partenaires, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

- Nous nous engageons pour une réforme des lois discriminatoires ayant un impact sur la santé des femmes, filles et groupes marginalisés.
- Nous appuyons des systèmes de santé soucieux de l'égalité entre les genres, tout en lançant des réformes du financement de la santé.
- Nous élargissons l'accès équitable d'un point de vue de genre, inclusif et résilient au climat aux infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), ce qui contribue à lever des tabous et stigmates autour de la menstruation.
- Dans le but d'améliorer la **santé et l'hygiène menstruelles**, nous promovons des campagnes de sensibilisation, des informations adaptées aux besoins et l'accès aux méthodes de contraception, aux produits de menstruation, ainsi qu'à des WC et coins pour la toilette adaptés aux menstruations.
- Nous faisons la promotion d'une éducation sexuelle globale et des formats de dialogue avec des familles, communautés, des acteur·rices locaux religieux et de la société civile qui sont consacrés au droit des personnes de disposer de leur corps, à la sexualité et au planning familial.
- Nous faisons la promotion d'une recherche sensible au genre qui se penche, entre autres, sur les entraves à un accès aux services de santé, sur les différences basées sur le genre en cas de maladies, ainsi que sur des solutions numériques.

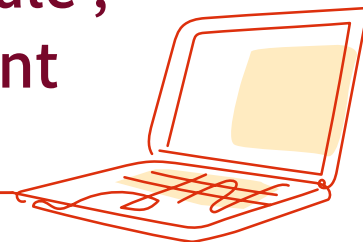
Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets faisant progresser l'égalité entre les genres dans le champ thématique Santé en général, santé et droits sexuels et reproductifs ;
- le nombre de personnes ayant bénéficié d'un soutien pour réaliser leur droit à l'autodétermination sexuelle et à la santé reproductive (désagrégation : femmes, enfants / jeunes) (*indicateur standard*) ;
- les **approches transformatrices de genre** impliquent, par exemple, une éducation sexuelle globale et des formats de dialogue avec des familles, communautés, acteur·rices religieux sur le droit de chaque personne de disposer de son corps, la sexualité et le planning familial. Incluant les garçons et les hommes, ces approches modifient les attentes basées sur le genre qui jusqu'à ce jour considèrent fréquemment les femmes comme responsables de la contraception ou empêchent les hommes de se rendre à des visites médicales préventives.

L'exemple des soins de santé au Cameroun

Le BMZ soutient le Cameroun dans l'éradication des entraves pour les personnes LGBTIQ+, entre autres, quant à leur accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. À titre d'exemple, nous analysons la situation de groupes défavorisés dans le secteur de la santé, en sensibilisant sur cette base les collaborateur·rices d'autorités et d'institutions de santé, ainsi que les professionnels de la santé aux défis et besoins des personnes LGBTIQ+ en matière de santé.

Autonomisation économique et sociale ; participation et accès au travail décent



Les connaissances, la créativité et la capacité économique des femmes constituent un potentiel insuffisamment exploité. Pour les femmes, l'indépendance financière implique souvent une meilleure position sociétale et familiale qui leur offre également une certaine protection contre l'exploitation et la violation de leurs droits.

Les femmes sont discriminées dans de nombreux pays et dans le système économique mondial : que ce soit au niveau de l'accès à l'éducation et au marché du travail, concernant les droits de propriété et de succession, le choix de leur profession ou l'accès aux crédits. Des conditions de travail indécentes, l'absence d'une protection sociale, une répartition inégale du **travail de soins et d'accompagnement**, le manque d'accès à Internet, des violences basées sur le genre dans le monde du travail, la corruption ou des rôles traditionnels patriarcaux posent des limites aux femmes dans la réalisation de leurs droits économiques et sociaux.

Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n° 1

Tous les êtres humains ont accès à une éducation de haute qualité, indépendamment de leur genre ou d'autres caractéristiques de discrimination.

Objectif n° 2

Les inégalités au sein des systèmes de protection sociale et dans le domaine du travail de soin et d'accompagnement sont éradiquées.

Objectif n° 3

Les femmes et les groupes marginalisés bénéficient d'un accès équitable au travail décent et choisissent librement leur profession. Leur situation économique se voit améliorée.

Chiffres, données et faits :

- Atteignant 47 pourcent au niveau mondial, le taux d'emploi des femmes est nettement inférieur à celui des hommes (72 pourcent).²⁰
- Les femmes réalisent près de 75 pourcent des soins et travaux domestiques non rémunérés.²¹ Au cours de leur vie, cela s'accumule à sept ans de plus que les hommes.²²
- Dans 115 pays, les entrepreneuses se heurtent à des entraves juridiques que les hommes ne rencontrent pas.²³
- Dans les pays à faible revenu, près de 46 pourcent des garçons et seulement un tiers des filles en situation de handicap terminent l'école primaire.²⁴
- À l'échelle mondiale, 259 millions de femmes de moins que d'hommes ont accès à Internet.²⁵

L'exemple des emplois et de l'économie locale en Irak

À travers un projet mené en Irak, nous entendons contribuer à revitaliser l'économie locale et à accroître les possibilités d'emplois pour les déplacées internes, migrant-es de retour et les habitant-es dans le besoin. Des subventions accordées par le fonds *Enterprise Development Fund* (EDF) notamment aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes facilitent la création d'emplois. Au cœur de ce projet se trouvent des mesures visant à améliorer les possibilités d'emploi et de revenus. Par ailleurs, des mesures d'infrastructures stimulant l'économie permettent aux entreprises de s'implanter plus facilement ou d'étendre leurs activités.

Avec nos pays partenaires, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

- Nous faisons la promotion d'une éducation transformatrice de genre qui s'oppose aux normes sociales discriminantes.
- Nous appuyons l'accessibilité, l'accès à une éducation de qualité gratuite, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) dans les écoles, ainsi qu'une éducation sexuelle.
- Nous promouvons l'éducation (professionnelle) dans des secteurs d'avenir numériques et durables, ce qui améliore les opportunités d'emploi pour les femmes et augmente leur création d'entreprises.
- Nous œuvrons vers une reconnaissance, réduction et redistribution du travail de soin et d'accompagnement non rémunéré, tout en nous engageant en faveur de conditions de travail décentes pour le travail de soin et d'accompagnement rémunéré.
- Nous luttons contre l'écart de rémunération entre les genres et nous engageons pour combler le fossé salarial (*Gender Pay Gap*) dans le but de promouvoir une participation économique équitable.
- Nous faisons la promotion de systèmes de protection sociale qui accordent un accès équitable aux femmes et aux personnes en situation de handicap, entre autres, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, par exemple à travers des allocations de maternité, des services de garde d'enfants et de soin de longue durée ou des programmes d'aide sociale.
- Nous promouvons le travail décent dans les secteurs formel et informel, dans le respect des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets faisant progresser l'égalité entre les genres dans le champ thématique Autonomisation économique et sociale ; participation et accès au travail décent ;
- le nombre d'emplois créés ou préservés (désagrégation : emplois décents, femmes, jeunes) (*indicateur standard*) ;
- les **approches transformatrices de genre** impliquent, par exemple, de mettre à disposition d'élèves un espace protégé de débats critiques sur les attentes, rôles et discriminations basées sur le genre, ce qui crée un environnement d'apprentissage pour des enfants et jeunes de tous les genres et toutes les orientations sexuelles. L'éducation transformatrice de genre implique en outre un accès inclusif à l'éducation, par exemple en rendant les écoles et leurs installations sanitaires accessibles et en fournissant des repas scolaires gratuits.
- Nous nous engageons pour que les chaînes de valeur mondiales et les accords de partenariat économique ou de libre-échange soient conçus dans le respect de l'égalité entre les genres.
- Nous appuyons les réformes destinées à éliminer les discriminations dans le secteur privé, par exemple en ce qui concerne les conditions-cadres économiques et commerciales, les possibilités de s'organiser en syndicat ou les droits du travail pour les personnes en situation de handicap.
- Nous nous engageons pour l'inclusion financière des femmes, en encourageant des entrepreneuses souhaitant créer ou agrandir une entreprise, par exemple en soutenant l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneuses (We-Fi).

Transition juste

Dans de nombreuses régions de par le monde, les femmes et les peuples autochtones détiennent des connaissances en matière de préservation de la diversité biologique et des ressources en eau, ainsi que de protection du climat. En même temps, le changement climatique et la perte de biodiversité ont des impacts significatifs sur les femmes et des groupes de populations déjà défavorisés, tels que les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones, les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique, les jeunes ou les personnes âgées.

La participation et l'autonomisation des femmes et des groupes marginalisés en tant qu'acteur-rices du changement sont cruciales pour une transformation sociale et écologique et, en conséquence, pour la **transition juste vers une économie respectueuse des critères sociaux et climatiques (transition juste)**.

Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n° 1 Les femmes, enfants et jeunes, ainsi que les peuples autochtones sont reconnus comme acteur-rices cruciaux du changement pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que pour la protection des ressources naturelles et de la biodiversité et participent à toutes les décisions et mesures sur un pied d'égalité. Leurs connaissances sont appréciées, mais également protégées.

Objectif n° 2 Les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ainsi que la protection contre les répercussions du changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution environnementale bénéficient à toutes de manière équitable.

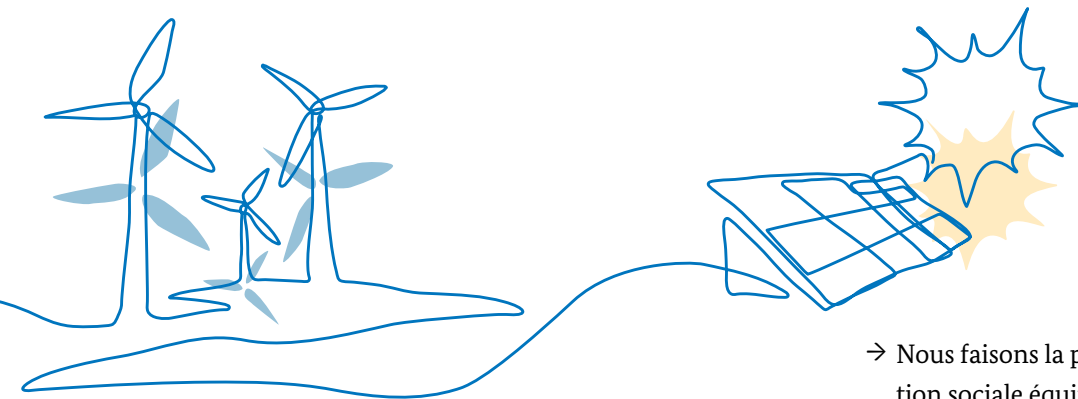
Objectif n° 3 Les femmes et les groupes marginalisés, tels que les personnes en situation de handicap, participent de manière équitable à l'aménagement d'infrastructures et des services d'intérêt général inclusifs, respectueux du climat et de l'environnement.

Chiffres, données et faits :

- En 2021, les catastrophes naturelles résultant du changement climatique ont empêché la poursuite de leur formation pour au moins quatre millions de filles des pays à faibles et moyens revenus.²⁶
- On observe une augmentation d'attaques contre des militant-es pour la protection du climat et de l'environnement ou pour les droits fonciers. Plus du tiers des attaques mortelles sont dirigées contre des représentant-es de peuples autochtones.²⁷
- Les femmes représentaient seulement 20 pourcent des chef-fes des délégations à la conférence des Nations unies sur le climat de 2022.²⁸
- Les personnes en situation de handicap ont un risque disproportionné de décéder en cas de catastrophe.²⁹

L'exemple de la protection sociale en Indonésie

Depuis 2011, le BMZ soutient le ministère indonésien de la planification du développement dans l'extension du système national de protection sociale. L'Indonésie court un risque élevé de sombrer dans la pauvreté, dû entre autres aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, avec pour corollaires des dommages patrimoniaux et des pertes de revenus. Comptant 242 millions d'assurés, soit 88 pourcent de la population, l'assurance-maladie indonésienne est maintenant la première assurance-maladie au monde basée sur des cotisations. Se focalisant notamment sur les groupes de populations en situation vulnérable, le BMZ appuie, par exemple, leur inclusion financière, ainsi que l'accès des personnes en situation de handicap au marché du travail.



Avec nos pays partenaires, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

- Nous renforçons les réseaux de détenteur-rices de connaissances et de militant-es de l'environnement et des droits humains pour qu'ils puissent partager leurs connaissances et pratiques locales, autochtones et traditionnelles au profit de la résilience au changement climatique, de la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- Nous nous engageons en faveur de stratégies nationales d'adaptation au changement climatique fondées sur les droits humains, inclusives et équitables du point de vue du genre (par exemple dans des plans d'adaptation nationaux ou les contributions déterminées au niveau national).
- Nous promovons des approches de couverture financière contre les risques climatiques équitables du point de vue du genre, par exemple dans le cadre du Bouclier mondial contre les risques climatiques.
- Nous améliorons l'accès équitable du point de vue du genre, inclusif et résilient au climat à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, par exemple à travers une meilleure santé et hygiène menstruelles dans les écoles et établissements de santé.
- Nous faisons la promotion de systèmes de protection sociale équitables du point de vue du genre et adaptables, qui protègent notamment les femmes contre les risques climatiques, tout en facilitant leur intégration dans un marché du travail modifié par la transition vers une économie écologique.
- Nous renforçons la participation équitable de personnes en situation de handicap à la gestion des risques liés aux catastrophes et aux stratégies nationales d'adaptation au changement climatique, par exemple à travers des systèmes d'alerte et des mesures d'évacuation inclusifs et accessibles.
- Nous soutenons des concepts de mobilité équitables du point de vue du genre, ainsi que l'adaptation résiliente au climat des infrastructures aux besoins des femmes et d'autres groupes défavorisés.
- Nous promovons la participation équitable des femmes et des peuples autochtones au développement urbain et aux secteurs de l'eau et de l'énergie.
- Nous soutenons la formation professionnelle initiale et continue et l'emploi des femmes dans les secteurs pertinents pour la transformation socio-écologique, tels que l'énergie et l'eau ou l'économie circulaire.

Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets ciblant l'adaptation au changement climatique, la réduction des gaz à effet de serre, une contribution aux objectifs de la convention sur la diversité biologique et la protection de l'environnement et des ressources naturelles tout en faisant progresser l'égalité entre les genres ;
- le nombre de personnes ayant bénéficié d'un soutien direct pour faire face aux conséquences du changement climatique (désagrégation : femmes (*indicateur standard*)) ;
- les **approches transformatrices de genre** impliquent, par exemple, que les femmes, personnes en situation de handicap ou peuples autochtones soient intégrés de manière équitable et institutionnalisée dans les stratégies et organes de politique climatique locaux et nationaux. Leur intégration ciblée permet de reconnaître, prendre en compte et protéger leurs connaissances et expériences, d'accroître leurs possibilités d'influer sur les décisions sociétales et de rendre la politique climatique équitable d'un point de vue de genre.

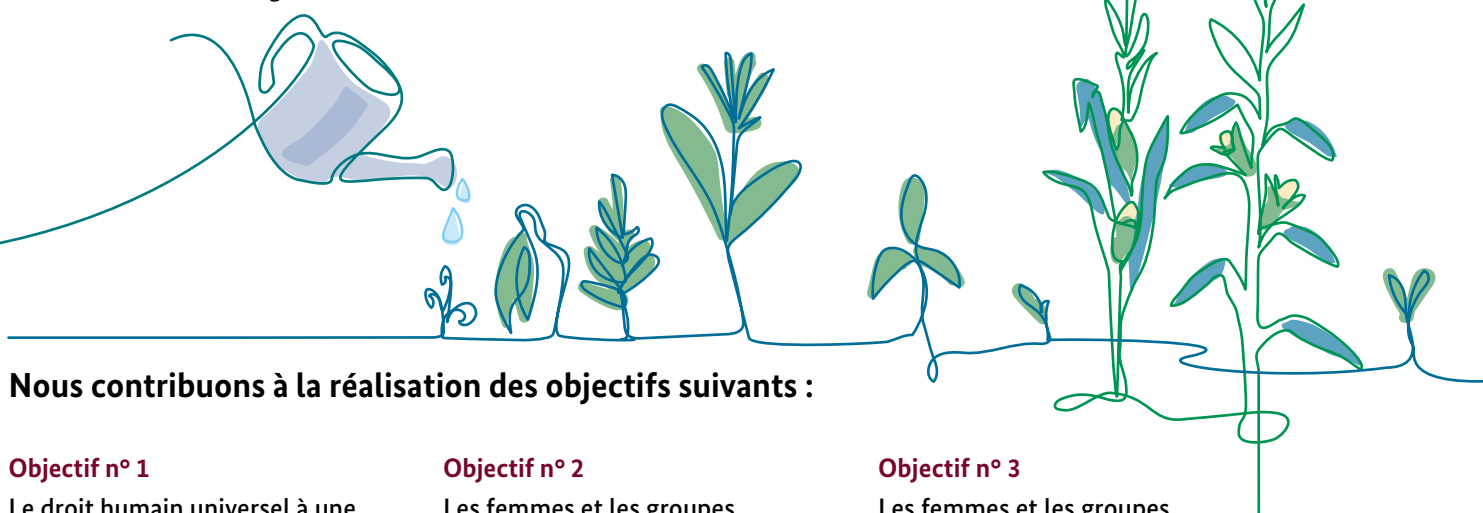
Sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural

Les femmes et les peuples autochtones sont des détenteur-rices de connaissances d'importance pour la gestion des ressources naturelles, l'adaptation aux répercussions du changement climatique et pour les systèmes agro-alimentaires. Les petits exploitant-es agricoles assument un rôle déterminant pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale et la préservation de nos bases naturelles de la vie.

Cependant, l'accès aux droits fonciers et de l'eau, aux intrants, aux financements et aux réseaux est pour ces groupes plus limité que pour la plupart des hommes. L'accès aux technologies, aux informations sur les marchés, à la mécanisation et aux crédits en milieu rural jouent un rôle important notamment pour les petits exploitant-es agricoles. Par ailleurs, elles sont plus fréquemment concernées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et ne participent pas de manière égalitaire aux décisions concernant le secteur agro-alimentaire.

Chiffres, données et faits :

- En 2021, 126 millions de femmes de plus que d'hommes étaient frappées d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En conséquence, les inégalités de genre en la matière ont plus que doublé depuis 2019.³⁰
- Éradiquer les différences basées sur le genre dans la productivité agricole et l'écart de rémunération dans le système agro-alimentaire permettrait de faire reculer de 45 millions le nombre de personnes concernées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.³¹
- Les trois quarts des peuples autochtones (73 pourcent) vivent dans des zones rurales et sont fortement tributaires des systèmes agricoles pour leur subsistance.³²



Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n° 1

Le droit humain universel à une alimentation sûre, suffisante et équilibrée, en tenant particulièrement compte des besoins nutritionnels spécifiques des femmes, enfants et jeunes est réalisé.

Objectif n° 2

Les femmes et les groupes marginalisés bénéficient des mêmes droits d'utilisation et d'un accès équitable aux ressources que sont la terre, l'eau et le capital.

Objectif n° 3

Les femmes et les groupes marginalisés participent activement aux décisions à tous les niveaux dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture et du développement rural.

Avec nos pays partenaires, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

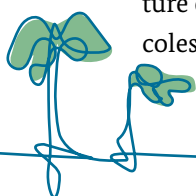
- Nous améliorons l'accès des femmes aux intrants agricoles, aux crédits, à la formation professionnelle, aux informations sur les marchés, aux technologies (numériques) et à la mécanisation en milieu rural.
- Nous soutenons les mêmes droits de posséder ou d'hériter des terres et du patrimoine, tant au niveau de la législation que de sa mise en œuvre.
- Nous appuyons la mise en place de réseaux locaux d'expert-es, de coopératives (agricoles) et d'autres formes d'organisations, en contribuant à une représentation des femmes à part égale.
- Nous promouvons la transparence des droits fonciers et de la gestion des terres, par exemple en ayant recours aux bases de données ouvertes (open data) et en assurant un accès équitable aux informations relatives à la réclamation et à l'enregistrement de droits fonciers.
- Nous promouvons la résilience notamment des petits exploitant-es agricoles face aux répercussions du changement climatique à travers des systèmes de protection sociale (cf. chapitre sur la *transition juste*).
- Nous nous impliquons en faveur de mécanismes de plainte relatifs à l'utilisation des terres et de l'eau, ainsi que de droits de consultation et d'approbation des populations concernées conformément aux normes internationales. Ceci implique, entre autres, la mise en œuvre de la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux de l'OIT (C-169) et le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC pour ses sigles en anglais) des peuples autochtones.
- Nous promouvons le travail décent, des revenus de subsistance et des salaires équitables dans l'agriculture et dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, en particulier pour les femmes.

Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets faisant progresser l'égalité entre les genres dans le champ thématique Sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture et développement rural ;
- le nombre de personnes bénéficiant d'une plus grande disponibilité et d'un accès amélioré aux denrées alimentaires (désagrégation : femmes et enfants en bas âge) (*indicateur standard*) ;
- les approches transformatrices de genre impliquent, par exemple, de conseiller les gouvernements partenaires afin qu'ils inscrivent des droits relatifs au foncier et à l'eau équitables pour les femmes et les groupes marginalisés dans la législation et les politiques. Procéder de la sorte leur permet de prendre des décisions plus autonomes et d'améliorer leur situation sociale et financière. Par ailleurs, à long terme, les dynamiques de pouvoir peuvent évoluer vers davantage d'égalité dans la politique, le droit et la société.

L'exemple des droits fonciers garantis aux femmes

Le BMZ fait la promotion de la garantie des droits fonciers. Nous nous impliquons pour que les certificats fonciers soient établis au nom des femmes ou des deux époux. À Teso en Ouganda, 92 pourcent des certificats fonciers ont été délivrés au nom de la famille entière. Par la suite, 75 pourcent des habitant-es du village interrogés ont indiqué que ce sont dorénavant les femmes et les hommes ensemble qui prennent les décisions concernant leur terre. Par ailleurs, ce projet travaille avec des institutions traditionnelles, en impliquant les femmes comme membres actifs dans les équipes d'arpentage et de résolution des différends, ainsi que dans les organes de décision.



IV. Intégrer l'approche féministe dans les projets, promouvoir de manière ciblée l'égalité entre les genres

La stratégie du BMZ relative à une politique de développement féministe vise à éradiquer les causes structurelles des inégalités et discriminations pour tou·tes. À travers notre coopération au développement, nous entendons à la fois *accroître nos actions* pour promouvoir l'égalité entre les genres et avoir un *impact différent*, à savoir transformateur et à long terme.

La politique de développement féministe repose sur l'approche fondée sur les droits humains qui préconise de considérer les femmes et d'autres groupes marginalisés comme acteur·rices et titulaires de droits. Par sa politique de développement féministe, le BMZ mise davantage sur des approches **transformatrices de genre**. Celles-ci contribuent à reléguer au passé des structures de pouvoir, lois, normes sociales ou rôles traditionnels

des genres discriminatoires. Chez de nombreuses personnes déjà repoussées à la marge de la société, plusieurs facteurs de discriminations s'additionnent. Nous entendons aborder ces discriminations se recoupant et se renforçant mutuellement aux différents niveaux (structurel, institutionnel, individuel, historique), dans le but d'éradiquer les inégalités (**intersectionnalité**). Adopter une politique de développement féministe signifie avant tout de s'engager dans un processus d'apprentissage critique vis-à-vis du pouvoir et débouchant sur une politique de développement post-coloniale et anti-raciste. Dans l'optique de mettre en œuvre cette approche féministe dans notre coopération au développement, nous cherchons à nous concerter étroitement avec nos pays partenaires et à coopérer plus étroitement avec la société civile.

Nos objectifs :

Objectif n° 1

Promouvoir l'égalité entre les genres est considéré comme un élément évident de la coopération au développement du BMZ dans toutes les régions, tous les secteurs et tous les instruments.

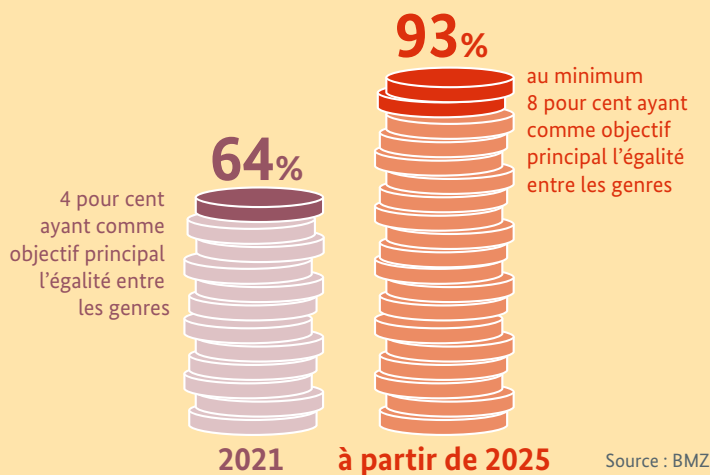
Objectif n° 2

La coopération allemande au développement tient compte d'approches féministes qui sont transformatrices de genre, intersectionnelles, critiques vis-à-vis du pouvoir et post-coloniales et qui sont focalisées sur la promotion de la société civile.

Objectif n° 3

Le BMZ et les organismes d'exécution disposent d'une meilleure base factuelle et de données pour mener des approches efficaces dans le cadre de la politique de développement féministe.

Schéma n°1 | Évolution du portefeuille : part des nouveaux fonds alloués au cours d'un exercice budgétaire par le BMZ à des projets ayant comme objectif l'égalité entre les genres



Chiffres, données et faits

Des normes sociales discriminantes, des législations restrictives, des structures de pouvoir et stéréotypes de genre patriarcaux viennent limiter la capacité d'action des femmes et d'autres groupes défavorisés :

- 56 pourcent de la population mondiale pensent que l'activité professionnelle des mères est néfaste aux enfants.³³
- Dans 41 pays, la grossesse est recevable comme motif de licenciement.³⁴
- Dans 28 pays, les femmes ne sont pas légalement reconnues comme cheffes de famille, ce qui peut entraîner un traitement défavorable au niveau du droit de la famille ou du droit fiscal.³⁵
- Chaque année supplémentaire de scolarisation pour une fille peut accroître de jusqu'à 20 pourcent en moyenne ses futurs revenus à l'âge adulte.³⁶
- Dans 63 États membres des Nations Unies, les relations sexuelles de même sexe entre adultes constituent des infractions pénales, tandis que dans douze pays, elles peuvent même être passibles de la peine de mort.³⁷

Nous réorientons le portefeuille de notre coopération au développement :

- Notre objectif est de porter à un total de 93 pourcent la part des nouveaux fonds alloués à des projets apportant une contribution à l'égalité entre les genres, dotant ainsi la mise en œuvre de la politique de développement féministe d'une couverture financière. La part des nouveaux fonds de projet destinés aux mesures ayant comme objectif primaire l'égalité entre les genres devra être portée à un minimum de 8 pourcent d'ici 2025 (cf. schéma n° 1).³⁸
- Dans la stratégie du critère de qualité « Droits humains, égalité entre les genres et inclusion du handicap », nous formulons des dispositions relatives à la prise en compte d'approches féministes dans les mesures financées par le BMZ, en mettant des outils de travail pratiques à la disposition des collaborateurs-rices.
- Nous continuons à faire évoluer les approches et projets transformateurs de genre. À cet égard, nous avons recours, entre autres, aux enseignements tirés d'évaluations, de la science, ainsi que de rapports des organismes d'exécution et de la société civile.

- Nous promouvons de manière ciblée des mesures destinées à améliorer la situation de personnes se trouvant dans des situations particulièrement vulnérables en raison de discriminations multiples (intersectionnalité). On y compte, entre autres, les femmes et filles en situation de handicap, les personnes LGBTIQ+, les minorités ethniques, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les femmes et filles vivant dans l'extrême pauvreté, concernées par des conflits violents ou en situation de déplacements.
- Nous protégeons et améliorons les droits des femmes, filles et personnes d'identité de genre non binaire et d'orientations sexuelles diverses. À cet égard, nous renforçons notre coopération avec les défenseur-euses des droits des femmes et des droits humains, ainsi qu'avec les organisations LGBTIQ+.
- Nous renforçons notre engagement pour l'inclusion et l'autonomisation de personnes en situation de handicap dans les pays partenaires et en assurons le suivi à l'aide du nouveau marqueur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatif à l'inclusion.
- Nous consolidons la base de données pour une politique de développement féministe et intervenons pour prévenir la reproduction de stéréotypes à l'aide de méthodes de collecte de données. C'est pourquoi nous intensifions la collecte et l'utilisation de données qui reflètent de manière désagrégée les réalités vécues par différents groupes de personnes, en tenant compte d'approches féministes telles que l'intersectionnalité. À cet égard, nous faisons, entre autres, la promotion de l'indice d'inclusion des LGBTI du PNUD.

Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets ayant comme objectif principal l'égalité entre les genres (marqueur 2) (objectif : 2025 : 8 pourcent) ;
 - la part des nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets ayant comme objectif principal ou significatif (marqueur 2 ou 1) l'égalité entre les genres (objectif : 2025 : 93 pourcent) ;
 - la part des nouveaux fonds alloués à des projets contribuant à l'inclusion et l'autonomisation des personnes en situation de handicap ;
 - des exemples de nouveaux projets financés par le BMZ (marqueurs 1 et 2) travaillant à l'aide d'approches transformatrices de genre ;
 - la part de la coopération triangulaire dans les nouveaux fonds alloués par le BMZ à des projets (avec le marqueur « coopération triangulaire »).
- Nous impliquons des hommes et garçons, des décideurs masculins ou autorités locales, traditionnelles et religieuses en tant qu'agents pour un changement à travers la sensibilisation, des dialogues et des formations.
 - Nous renforçons la coopération **Sud-Sud et la coopération triangulaire**, dans le but d'identifier et d'appuyer de manière particulièrement partenariale des approches régionales et spécifiques propres aux pays pour relever les défis sociaux, économiques et politiques.

V. Étendre les alliances internationales

Les solutions durables et la justice mondiale ont besoin d'alliances internationales. Dans la coopération avec les organisations régionales et multilatérales et les partenaires de coopération, le BMZ se fonde sur les droits humains universels et les principes de respect et réciprocité. La coopération internationale et multilatérale est un partenaire avec une fonction de levier pour plus d'égalité entre les genres et de droits et chances égales pour tou·tes. Ceci implique également d'apprendre les uns des autres avec nos partenaires et de mener ensemble des réflexions.

On observe dans le monde entier des mouvements et politiques opposés à l'égalité entre les genres, aux droits des personnes LGBTIQ+ et à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. En conséquence, la politique de développement féministe a besoin d'alliances pour pouvoir s'opposer avec détermination à ces aspirations.



Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n°1

Les organisations du système multilatéral qui s'investissent en faveur des objectifs de la politique de développement féministe bénéficient d'un renforcement dans leur mandat et leurs capacités.

Objectif n°2

Les objectifs de la politique de développement féministe sont intégrés dans des forums multilatéraux, l'Union européenne et le dialogue politique avec les pays partenaires en tenant compte du contexte spécifique à chaque pays.

Objectif n°3

Avec des États et organisations de même sensibilité, des alliances sont mises en place en vue de mettre en œuvre de manière cohérente les objectifs et principes de la politique de développement féministe.

Objectif n°4

La **société civile féministe**, en particulier du Sud global, peut mieux participer à la coopération internationale et multilatérale.

Nous élargissons les alliances internationales :

- Nous coopérons étroitement avec ONU Femmes pour renforcer son mandat et son rôle en faveur de l'égalité entre les genres au sein du système de l'ONU.
- À l'échelon multilatéral, nous nous investissons en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de l'éradication des violences basées sur le genre, ainsi que des pratiques préjudiciables, entre autres à travers le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF, ainsi qu'en coopération avec le Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents (GFF) et la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF).
- Nous maintenons à un niveau élevé les contributions à ONU Femmes, au FNUAP, au PNUD, à l'UNICEF, aux fonds multilatéraux consacrés à l'éducation que sont le Partenariat Mondial pour l'Éducation et *Education Cannot Wait*, à l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi), au Mécanisme GFF et au *Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*.
- Nous nous investissons en faveur des droits des personnes en situation de handicap et de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, entre autres avec le *Partenariat de l'ONU sur les droits des personnes handicapées* (UNPRPD).
- Nous nous investissons afin que l'UE atteigne totalement les objectifs fixés dans l'*instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde* (IVCDCI) grâce aux initiatives de l'Équipe Europe et *Global Gateway*. En outre, nous mettons en œuvre les objectifs définis dans le *Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes III*, entre autres dans les accords commerciaux de l'UE.
- Nous nous engageons au sein de partenariats multi-acteurs en faveur de plus d'égalité entre les genres, par exemple au sein de Génération Égalité.
- Nous nous investissons en faveur de positions féministes, ainsi que d'un langage progressiste et inclusif : au sein de l'UE, de l'ONU, de l'OCDE, du G7 et du G20, ainsi que d'autres forums et groupements internationaux.
- Avec les partenaires de même sensibilité et au sein d'alliances agiles avec d'autres partenaires, nous allons avec détermination à l'encontre du mouvement opposé à l'égalité entre les genres et nous investissons en faveur des droits des personnes LGBTIQ+ et de la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs.
- Nous nous investissons pour renforcer l'Agenda pour le travail de soins et d'accompagnement, par exemple par le biais de l'Alliance mondiale pour les soins.

Nous évaluons les éléments suivants :

- les contributions du BMZ à ONU Femmes, l'UNFPA, au PNUD, à l'UNICEF, aux fonds multilatéraux consacrés à l'éducation que sont le Partenariat Mondial pour l'Éducation et *Education Cannot Wait*, à l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi), à la facilité GFF et au *Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* ;
- la part des procès-verbaux des négociations intergouvernementales signés au cours d'une année qui tiennent compte des objectifs de la politique de développement féministe ;
- le nombre de déclarations et de documents de stratégie de l'UE, de la Banque mondiale, de l'ONU, du CAD de l'OCDE, de la Conférence des Nations unies sur le climat, de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, du G7 et du G20, dans lesquels le BMZ s'est impliqué afin d'y intégrer les objectifs de la politique de développement féministe ;
- le nombre d'alliances dotées d'objectifs féministes avec la participation du BMZ et l'implication d'acteurs de la société civile du Sud global.

- Nous nous impliquons en faveur de la promotion d'approches et de normes féministes : au sein de stratégies, d'initiatives ou de réseaux de l'UE et d'organisations de l'ONU, du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, de fonds multilatéraux consacrés au climat, du Partenariat Mondial pour l'Éducation et *Education Cannot Wait*, ainsi que dans les examens d'organisations multilatérales menés par le Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN).
- Nous nous investissons afin que les fonds multilatéraux pratiquent l'égalité entre les genres (par exemple à travers des marqueurs genre dans les fonds fiduciaires multipartites de l'ONU) et que la composition des organes de décision soit paritaire (p. ex. en ce qui concerne le financement du climat).
- Nous nous investissons dans des processus stratégiques en faveur des objectifs de la politique de développement féministe au sein de la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement : par exemple en mettant en place des capacités dans les pays pour leur **intégration systématique** dans toutes les politiques et le suivi, ainsi que pour des projets comparables au marqueur GG2 dans des pays partenaires particulièrement soucieux de mener des réformes.
- Au sein du Gouvernement fédéral allemand, tout comme du G7, du G20 et du CAD de l'OCDE, nous nous investissons en faveur d'une augmentation des fonds bilatéraux et multilatéraux d'aide publique au développement (APD) contribuant à l'égalité entre les genres.
- Au sein du G7 et du G20, nous apportons notre soutien aux obligations concernant l'égalité entre les genres. Nous effectuons le suivi de la mise en œuvre dans le *G7 Dashboard on Gender Gaps* entre autres (cf. l'encadré Égalité entre les genres au sein du G7).
- Nous nous investissons pour que des pays du Sud global soient davantage impliqués dans le système multilatéral, par exemple à travers des réglementations institutionnelles adaptées, des déclarations et initiatives conjointes, le partage de présidences de grandes conférences internationales et en reprenant les impulsions de nos pays partenaires.
- Lors du dialogue politique avec nos pays partenaires, nous abordons nos approches féministes avec nos interlocuteurs

Égalité entre les genres au sein du G7

La présidence allemande du G7 de 2022 a accordé une priorité à l'égalité entre les genres. Utilisant un langage progressiste, les documents finaux du G7 présentent des mesures portant sur l'inclusion des personnes LGBTIQ+, ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs. En 2022, une autre priorité concernait le domaine du travail de soins et d'accompagnement. En outre, soulignant la nécessité d'apporter un soutien aux femmes dans toute leur diversité lors de crises et de contextes de conflits, le G7 adhère pour la première fois à l'éducation transformatrice de genre. Une coopération avec les groupes du G7 consacrés à l'engagement de la société civile a eu lieu au cours de l'ensemble du processus. Influant durablement sur la politique internationale des États du G7, les résultats issus de ce processus multilatéral font l'objet d'un suivi réalisé, entre autres, dans le *G7 Dashboard on Gender Gaps*.

occupant des postes de direction et au niveau technique, par exemple lors des négociations intergouvernementales, d'ateliers consacrés au développement du portefeuille ou dans les échanges quotidiens de nos conseillères dans les représentations diplomatiques. À cet égard, nous tenons compte des contextes spécifiques au pays.

- Nous faisons la promotion de la participation inclusive de la société civile féministe, de réseaux de femmes, de **mouvements pour les droits des femmes**, d'organisations LGBTIQ+ et de défenseur·euses des droits humains dans le Sud global dans les processus internationaux stratégiques et de décisions politiques, ainsi que de leur voix dans le système multilatéral.
- Nous nous investissons en faveur de l'utilisation des fonds de la Banque mondiale et des banques régionales de développement en faveur du renforcement de la coopération avec la société civile et de sa participation aux processus décisionnels.

VI. Montrer le bon exemple : une institution se prépare

Une politique de développement féministe comprend également de mener en permanence des réflexions sur ses propres structures, processus et modes de travail et de les adapter. En montrant le bon exemple, nous entendons initier en tant qu'institution un processus de changement et d'apprentissage. Nous entendons vivre de manière crédible les approches féministes et conforter les collaborateur·rices du Ministère et des agences d'exécution à les appliquer dans leur travail quotidien.

Ceci implique de faire la promotion de la **diversité**, de l'égalité des chances et de la participation dans les institutions de la coopération au développement. En outre, nous créons des espaces d'échanges et de réflexion sur les inégalités de pouvoir et les continuités coloniales qui influencent également notre coopération au développement. Nos collaborateur·rices sont sensibilisés pour faire face aux schémas de pensée racistes. Notre but est d'éradiquer les inégalités structurelles et de renforcer la base de la coopération dans le partenariat entre le Nord global et le Sud global.

Nous contribuons à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif n°1

Les collaborateur·rices du BMZ connaissent les éléments clés³⁹ de la politique de développement féministe et sont à même de les appliquer dans leur travail.

Objectif n°2

Des mesures ciblées accroissent la diversité et l'égalité des chances de tous les collaborateur·rices du BMZ tandis que la politique de tolérance zéro face à toute forme de discrimination est appliquée.

Objectif n°3

Des mécanismes de plainte efficaces contribuent à la transparence et la reddition de compte dans la mise en œuvre de la coopération allemande au développement tout en protégeant les partenaires de coopération, les enfants et les jeunes de toutes les formes de violences.

Objectif n°3

Des perspectives de la société civile diverses et des systèmes de connaissances locales dans le Sud global sont intégrés dans les processus stratégiques et conceptuels lorsque cela s'avère possible et pertinent. Les acteurs locaux, féministes et de la société civile bénéficient d'un soutien financier accru.

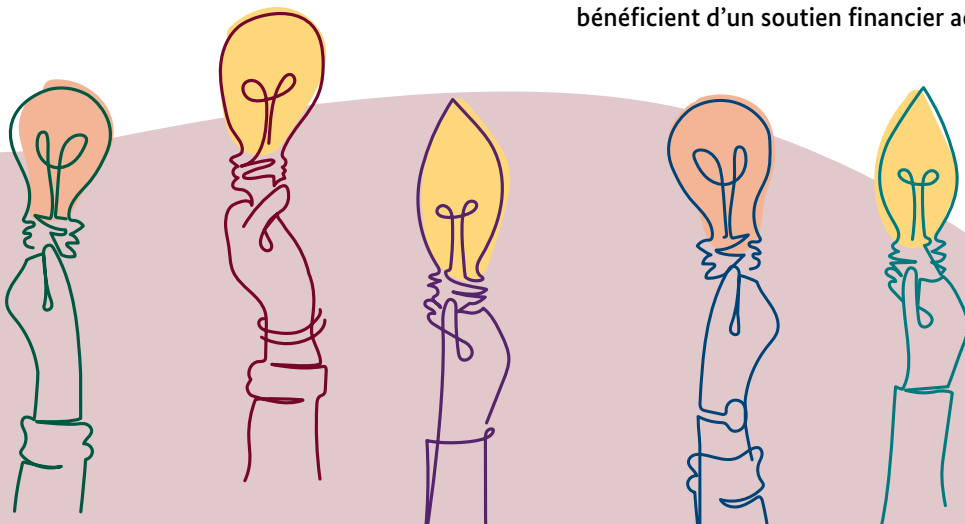
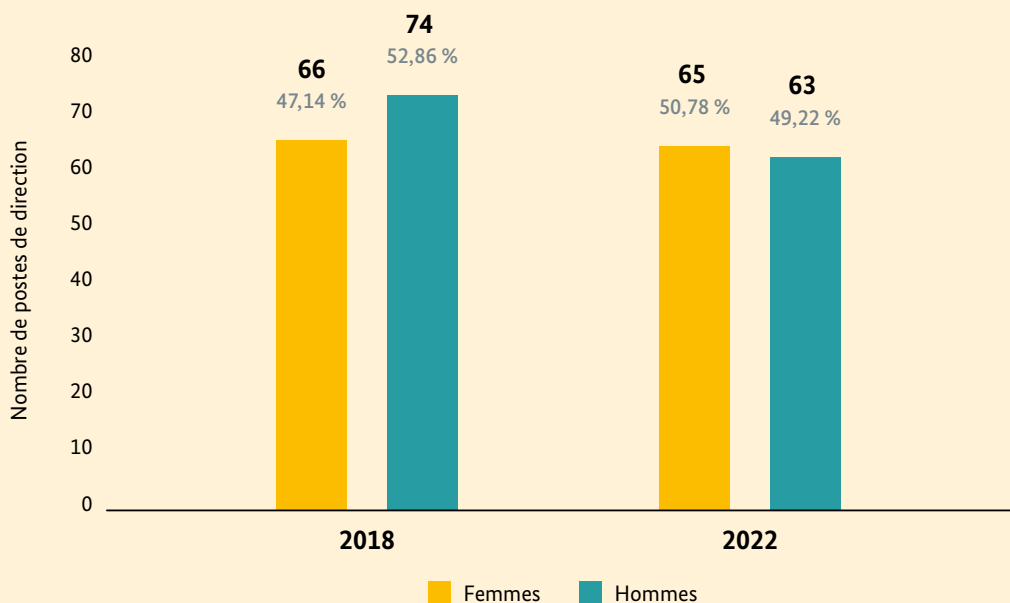


Schéma n°2 | Répartition des genres à des postes de direction en catégorie A



Source : BMZ, Sixième plan pour l'égalité entre les genres 2023-2026; date-butoir respectivement le 30 juin.

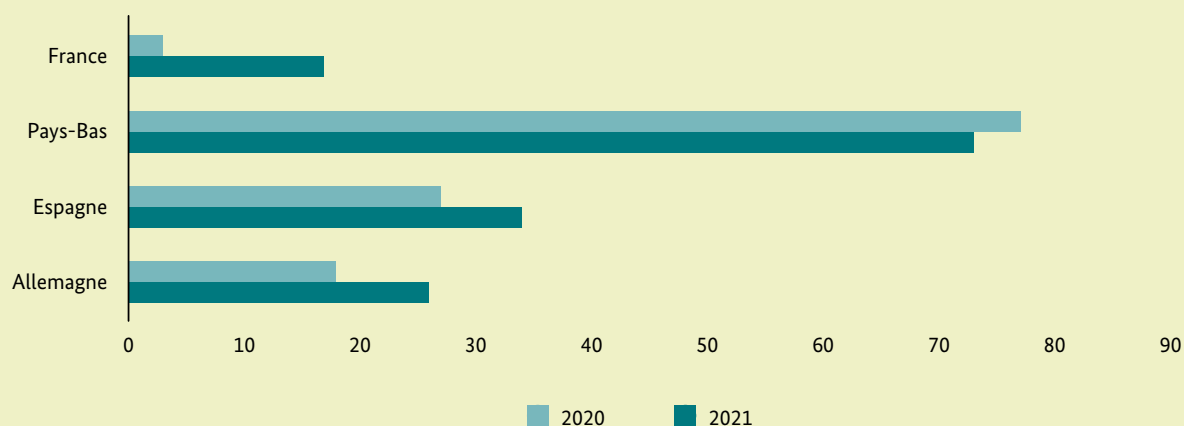
Nous examinons et faisons évoluer les structures internes du BMZ :

- Nous élargissons l'offre de formations continues spécifiques dans le but d'accroître les compétences de nos collaborateur·rices concernant les éléments clés d'une politique de développement féministe.
- Nous examinons le rôle des continuités coloniales dans le cadre d'un processus participatif et auto-critique. Nous examinons comment éradiquer les dynamiques de pouvoir existantes dans notre coopération au développement. À cet égard, nous recherchons à échanger intensément avec la société civile du Sud global.
- Nous entretenons une culture qui apprécie la diversité au sein du Ministère et de la coopération avec nos partenaires.⁴⁰ Nous renforçons la diversité dans les procédures de recrutement, de sélection et de développement des ressources humaines, par exemple sous la forme de formations de gestionnaires Ressources humaines.
- Nous continuons d'assurer la parité entre les genres à tous les échelons de direction du BMZ et mettons en œuvre des mesures concrètes du plan interne pour l'égalité entre les genres, par exemple en vue de renforcer la position du BMZ en tant qu'employeur favorable à la famille et inclusif, ainsi que des mesures de prévention et de gestion du harcèlement (sexuel) et des comportements transgressifs sur le lieu de travail.

Nous examinons les modes de travail et processus du BMZ :

- Avec les agences d'exécution et la société civile, nous continuons à faire évoluer les systèmes de plainte de la coopération allemande au développement, y compris la protection face à l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (*sexual exploitation, abuse, and harassment, SEAH*).⁴¹
- Nous élaborons une politique de protection de l'enfance du BMZ et des normes minimales pour la protection de l'enfance dans les agences d'exécution.
- Nous renforçons les perspectives de la société civile dans les processus de stratégies et rendons ces processus accessibles de manière inclusive.
- Nous tenons compte des perspectives de la société civile dans le dialogue politique et renforçons les échanges avec la société civile sur place dans nos pays partenaires.
- Nous étendons le financement de la société civile (féministe) locale, des organisations à la base et de militant-es (des droits humains).
- Nous nous engageons en faveur d'une plus forte prise en compte des connaissances et des expériences des collaborateur-rices locaux et partenaires de coopération des agences d'exécution de la coopération allemande au développement. À cette fin, le BMZ examinera la manière d'éliminer des obstacles existants, par exemple à travers des critères linguistiques.
- Avec le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, nous organisons des échanges interministériels réguliers portant sur les droits humains, l'égalité entre les genres et l'inclusion des personnes en situation de handicap, ainsi que de la politique étrangère et de développement féministe.

Schéma n°3 | Montant des fonds affectés à des organisations et mouvements de défense des droits des femmes (millions d'€)



Source : base de données SNPC du CAD de l'OCDE, 13/02/2023.

Taux de change utilisé pour la conversion : 1 \$US= 0,875506 EUR (2020) et 1 \$US= 0,845494 EUR. (2021)⁴²

Un exemple : la coopération avec la société civile

Le BMZ coopère avec l'organisation non gouvernementale *Women Engage for a Common Future* (WECF International) dans l'optique de doter les organisations de la société civile des moyens de s'impliquer efficacement en faveur des mesures d'atténuation des effets du changement climatique équitables entre les genres et d'accroître la représentation des femmes dans les organes de décision clés. En Géorgie, en Colombie et en Ouganda, WECF International améliore la base des données en réalisant des analyses globales de genre et des activités de suivi tout en dotant les organisations de la société civile des moyens de s'engager efficacement pour une politique climatique équitable entre les genres, par le biais de programmes ciblés de formation et de tutorat. Procéder de la sorte contribue à accroître la représentation des femmes dans des organes de décision cruciaux.

Nous évaluons les éléments suivants :

- la part des collaborateur·rices du BMZ ayant suivi une formation continue consacrée aux éléments clés d'une politique de développement féministe ;
- la nomination d'interlocuteur·rices pour la politique de développement féministe dans les directions générales ;
- le nombre de mesures et d'initiatives au BMZ renforçant la diversité dans ses propres structures et prévenant les discriminations ;
- la part des femmes en catégorie A, B, C ou D et à des postes de direction au BMZ ;
- l'organisation d'un processus systématique dans le Ministère visant à identifier les continuités coloniales dans son travail et à y mettre un terme ;
- l'exécution de l'examen et du développement des mécanismes de plainte de la coopération allemande au développement sur la base des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et avec la participation de la société civile ;
- le nombre de projets soutenant des organisations et institutions féministes, dirigées par des femmes et axées sur les droits des femmes.

Notes de fin

1 La politique de développement féministe reconnaît la diversité des sociétés et défend une conception inclusive et non binaire du genre. Dans le présent document, le terme « femmes et groupes marginalisés » est employé pour désigner des personnes victimes de discriminations en raison de leur genre, langue, âge, handicaps, origine ethnique ou sociale, religion, situation socioéconomique, identité de genre ou orientation sexuelle ou pour d'autres raisons. Ce terme inclut également les identités et réalités de vie multiples présentes dans les sociétés dans toute leur diversité.

2 Il s'agit de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), du Groupe KfW, de l'Institut fédéral de géosciences et de ressources naturelles (BGR) et du Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB).

3 BMZ (2023) : Document de position. Less inequality. More opportunities for sustainable development (disponible en allemand et en anglais).

4 Council on Foreign Relations (2021) : Women's Participation in Peace Processes.

5 Secrétaire général des Nations Unies (2021) : Violences sexuelles liées aux conflits. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies.

6 Banque mondiale (2023) : Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023, résumé exécutif, p.2.

7 Union interparlementaire (UIP, 2023) : Global and regional averages of women in national parliaments (octobre 2023).

8 Les indicateurs standard sont des indicateurs quantitatifs clairement formulés et définis, qui peuvent être utilisés dans un grand nombre de projets suivant une méthode de collecte des données prédéfinie. Saisissant les résultats sur de nombreux projets, les indicateurs standard permettent une agrégation globale des valeurs. Dans le cadre de la réforme « BMZ 2030 », le BMZ a introduit 43 indicateurs standard sur lesquels la GIZ et la KfW fournissent des rapports. Le présent plan d'action pour l'égalité entre les genres utilise des indicateurs standard appropriés sans adaptations pour tirer des conclusions sur les résultats au sein des priorités thématiques.

9 Les approches transformatrices de genre sont évaluées à l'aide de descripteurs.

10 ONU Femmes (2022) : Faits et chiffres : mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

11 ONUDC (2022) : Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide), p.5.

12 Banque mondiale (2019) : Brief on Violence against Women and Girls with Disabilities, p. 3

13 HCDH (2018) : Rapport de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre p.6.

14 UNICEF (2023) : Female genital mutilation (FGM).

15 OMS (2023) : Trends in maternal mortality 2000 to 2020: estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and UNDESA/Population Division, p.30

16 Sully et al. (2020) : Adding It Up: Investing in Sexual and Reproductive Health 2019, p.4.

17 OMS (2023) : Tracking universal health coverage. 2021 global monitoring report, S.16.

18 UNDESA DISD (2023) : Health.

19 OMS (2023) : Improving LGBTIQ+ health and well-being with consideration for SOGIESC.

20 OIT (2022) : The gender gap in employment : What's holding women back?.

21 Oxfam International (2023) : Toutes les inégalités ne sont pas visibles : la véritable valeur du travail de soin.

22 Dalberg (2019) : It's about time: the case for valuing women and girls' unpaid care work, p.2.

23 We-Fi (2022) : The Case for Investing in Women Entrepreneurs, p. 5.

24 OMS (2011) : Rapport mondial sur le handicap, p. 231.

25 UIT (2022) : The gender digital divide.

26 Fonds Malala (2021) : A greener, fairer future. Why leaders need to invest in climate and girls' education, p.11.

27 Global Witness (2023) : Decade of defiance, p.11.

28 WEDO (2023) : Who Decides : Women's Participation in the UN Climate Change Convention, p.7.

29 HCDH (2023) : The impact of climate change on the rights of persons with disabilities. OHCHR and climate change.

30 UNICEF (2023) : Dénutries et oubliées. Une crise nutritionnelle mondiale pour les adolescentes et les femmes. Résumé analytique.

31 FAO (2023) : La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires. Résumé, p. 162.

32 OIT (2019) : Implementing the ILO Indigenous and Tribal Peoples Convention No. 169. Towards an inclusive, sustainable and just future, p.14.

33 OCDE (2023) : SIGI 2023 Global Report: Gender Equality in Times of Crisis.

34 Banque mondiale (2023) : Women, Business and the Law 2023, p.30.

35 idem, p.24.

36 ONU Femmes (2022) : Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2022, p. 4.

37 ILGA (2023) : ILGA World Database: Criminalisation of consensual same-sex sexual acts.

38 Bien que l'attribution du marqueur OCDE relatif à l'égalité entre les genres (marqueur genre) ne donne aucune indication sur l'intégration d'approches transformatrices de genre, elle suppose toutefois de mettre en œuvre des analyses de genre liées au projet, analysant, entre autres, les potentiels d'approches et de méthodes transformatrices de genre.

39 La réalisation des droits humains et l'approche fondée sur les droits humains constituent la base de notre politique de développement féministe. Les éléments clés d'une politique de développement féministe impliquent de renforcer la mise en œuvre d'approches transformatrices de genre et de perspectives intersectionnelles, une compréhension post-coloniale anti-raciste de la politique de développement et la coopération au sein d'alliances à l'échelon multilatéral et avec les organisations de la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes, des personnes LGBTIQ+ et des droits humains.

40 Par diversité, nous entendons la reconnaissance et l'estime de toutes les personnes, indépendamment de caractéristiques précises telles que l'origine ethnique, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, l'appartenance religieuse ou la conception du monde, les capacités physiques ou psychiques.

41 Cette démarche repose sur les recommandations correspondantes du CAD de l'OCDE de 2019 : DAC Recommendation on Ending Sexual Exploitation, Abuse, and Harassment in Development Co-operation and Humanitarian Assistance.

42 Montant des fonds affectés à des organisations et mouvements de défense des droits des femmes (millions d'€) d'États membres de l'UE sélectionnés pratiquant une politique étrangère féministe

Glossaire

Agenda 2030	<p>Le 25 septembre 2015, l'<i>Agenda 2030 pour le développement durable</i> a été adopté lors du Sommet des Nations unies à New York. Avec l'Agenda 2030, la communauté internationale a affirmé que les défis mondiaux complexes peuvent uniquement être résolus ensemble et que pour y parvenir, tous les États doivent apporter leur contribution à cet égard. Avec les 17 <i>Objectifs de développement durable</i> (ODD) qui en font partie, la communauté internationale s'est fixé des objectifs permettant à tou-tes de mener une vie décente sur Terre, tout en conservant durablement les bases naturelles de la vie. L'<i>Agenda 2030</i> invite tous les États à agir dans le respect de l'écologie, de la justice sociale et en étant performant sur le plan économique.</p>
Anti-racisme	<p>Défendre un point de vue anti-raciste signifie en principe de s'opposer à toute forme de racisme et de s'investir contre toute forme de structures, formes de comportement et attitudes racistes (cf. l'entrée du glossaire Racisme).</p>
Approche axée sur les rescapé-es	<p>Une approche axée sur les rescapé-es (<i>survivor-centred approach</i>) se focalise sur les droits et besoins des rescapé-es de violences sexualisées. L'approche axée sur les rescapé-es doit plutôt être comprise comme une maxime guidant les actions, en l'absence de consensus international sur une façon de procéder clairement différenciée. Le cœur de cette approche axée sur les rescapé-es est constitué des principes fondamentaux que sont la sécurité, la confidentialité, le respect et la non-discrimination, notamment dans l'accès à des services médicaux, psychosociaux, socio-économiques et juridiques. Des offres de soutien holistiques et intersectorielles sont proposées. En même temps, une approche axée sur les rescapé-es aspire à éradiquer des discriminations structurelles en tentant d'aller à l'encontre des stigmatisations et de renforcer la participation active des rescapé-es lorsque cela s'avère compatible avec les principes fondamentaux.</p> <p>Dans la résolution 2467 du Conseil de Sécurité des Nations unies (2019), les États membres sont appelés à mettre en œuvre une approche axée sur les rescapé-es. Avec son <i>Plan d'action national relatif à l'Agenda Femmes, paix et sécurité</i> (2021-2024) (NAP III), l'Allemagne s'est engagée de manière explicite à la mettre en œuvre.</p>
Approche fondée sur les droits humains	<p>Dans la politique, une approche fondée sur les droits humains accorde la priorité aux droits reconnus par le droit international des personnes vis-à-vis des États dans lesquels ils vivent et fait la promotion de principes des droits humains tels que la participation, l'autonomisation et la non-discrimination. Dans le cadre de la coopération au développement, des personnes et groupes bénéficient d'un soutien pour revendiquer leurs droits et décider eux-mêmes de leur vie. Les groupes cibles ne sont pas des bénéficiaires d'aide ou de bienfaisance, mais des titulaires de droits. Les gouvernements de leurs pays ont des obligations. Promouvoir les droits humains dans tous les domaines de coopération est l'un des principaux préalables à un développement durable et à la réduction de la pauvreté.</p>
Binarité	<p>La binarité décrit de manière générale le caractère binaire d'une chose. Un système binaire partage une unité en deux segments opposés. Le système binaire qui prévaut à l'échelle mondiale différencie entre les hommes et les femmes. Les personnes trans ou intersexes sont considérées comme déviant de la norme. Ce système de genre binaire construit un rapport de pouvoir entre les genres au sein des sociétés, en attribuant aux hommes et aux femmes certains stéréotypes et capacités (cf. Rôles et stéréotypes de genre).</p> <p>La politique de développement féministe dans son ensemble est fondée sur une compréhension inclusive et non binaire du genre.</p>
Coopération post-coloniale et anti-raciste	<p>Des continuités coloniales et des modèles de pensée racistes sont encore présents dans la politique et la coopération au développement jusqu'au jour d'aujourd'hui. Pour citer un exemple, les normes et valeurs économiques, politiques, sociales et culturelles du Nord global continuent de servir de référence pour évaluer les pays du Sud global. Les relations entre le Sud et le Nord global sont encore caractérisées par de fortes inégalités. Elles sont marquées en particulier par des disparités économiques et, en conséquence, par des rapports de dépendance entre « donateur-rices » et « bénéficiaires ». Cette relation asymétrique est le résultat de structures discriminatoires et racistes institutionnalisées venant consolider un déséquilibre de pouvoir au lieu de le réduire. La politique de développement féministe du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement définit son ambition de poursuivre une approche post-coloniale et anti-raciste. Le premier élément de ce processus (d'apprentissage) critique vis-à-vis du pouvoir est de reconnaître la persistance de continuités coloniales et de modèles de pensée racistes même dans l'actuelle coopération au développement allemande. Le but poursuivi est de réduire ces continuités et modèles de pensée dans la coopération au développement et d'établir un partenariat sur un pied d'égalité entre le Nord global et le Sud global. Dans cette optique, une politique de développement post-coloniale analyse en permanence son propre rôle et sa propre position de pouvoir et mène des réflexions critiques sur sa compréhension du « bon développement ». Le concept de développement poursuivi par le BMZ à cet égard ne postule pas que la situation à atteindre sera meilleure et universelle. Dans la mesure où cette stratégie reprend les termes de développement, politique de développement et coopération au développement, elle le fait en menant une réflexion critique des conceptions sous-jacentes (cf. entrée du glossaire Développement). Une réflexion critique vis-à-vis du pouvoir, ainsi que la reconnaissance du rôle et de l'histoire coloniale de l'Allemagne servent de base à un dialogue franc et ouvert sur le passé et sur l'avenir des relations. Cette réflexion se traduit, entre autres, par le fait de reconnaître les atrocités du colonialisme et de s'en excuser, de s'aligner davantage sur le partenaire et de tenir davantage compte du contexte du pays, de coopérer plus étroitement avec la société civile locale et de renforcer les voix du Sud global dans les formats internationaux et multilatéraux.</p>

<p>Coopération Sud-Sud + coopération triangulaire</p>	<p>La coopération Sud-Sud désigne entre autres la coopération politique, économique, sociale, culturelle ou technique entre les pays du Sud global.</p> <p>Une coopération triangulaire est un projet de développement prévu, financé et exécuté en commun par trois partenaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un pays en développement bénéficiaire qui a sollicité un soutien pour gérer un défi de développement concret ; 2. un partenaire principal ayant réalisé des expériences dans son pays pour relever un tel défi qui partage ses ressources financières et ses connaissances ; 3. un partenaire apportant son soutien qui peut aider à mettre en lien les autres partenaires et qui apporte un appui financier et / ou une expertise technique. <p>Ces deux instruments sont importants pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (Objectif de développement durable n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs). Il est impératif d'investir dans des partenariats horizontaux qui se distinguent de la coopération plutôt verticale Nord-Sud/ coopération au développement.</p>
<p>Développement</p>	<p>On désigne par le terme de développement en général un changement progressif impliquant une amélioration (supposée objective). Dans la politique de développement, il se réfère au développement économique et sociétal de pays du Sud global. Ceci comprend, par exemple, la promotion de la croissance économique ou également le développement durable en termes de gestion des ressources. Introduit au cours de la seconde moitié du XX^e siècle dans le cadre du processus d'indépendance des États colonisés, ce terme fait l'objet de critiques selon lesquelles l'« état de développement » du Nord global serait la norme, partant du constat de la supériorité de son état de développement et du caractère arriéré de l'autre. Ce déséquilibre du pouvoir se poursuit jusqu'à aujourd'hui en supposant que le Nord global soit « plus développé » que le Sud global et que les normes sociales et économiques du Nord global devraient servir de mesure (du développement). Dans ce contexte, les différences sont généralement interprétées comme un retard des pays partenaires.</p>
<p>Discriminations</p>	<p>Les discriminations représentent une inégalité de traitement ou le fait d'être défavorisé pour des personnes individuelles ou groupes en raison de différentes caractéristiques telles que l'origine, l'appartenance ethnique, l'âge, les handicaps, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou la religion / conception du monde.</p> <p>Il y a discrimination multiple dès lors qu'une personne est discriminée sur la base de plusieurs caractéristiques. Les discriminations multiples se limitent à l'échelon individuel et ne tiennent souvent pas compte des formes de discriminations structurelles, institutionnelles et historiques.</p>
<p>Diversité</p>	<p>Synonyme de variété, la diversité représente de nos jours l'attitude respectueuse vis-à-vis des personnes dans toute leur diversité. Elle se réfère à des caractéristiques les plus diverses : il peut s'agir de l'origine ethnique ou sociale, de la couleur de peau, de l'identité de genre, de différentes religions ou conceptions du monde.</p>
<p>Égalité de droits des genres</p>	<p>L'égalité de droits implique que toute personne dispose des mêmes droits, obligations et opportunités. L'égalité des genres représente un pilier du développement durable sur les plans économique, social et écologique.</p> <p>Dans la pratique, les termes d'égalité des droits des genres et d'égalité des genres sont souvent utilisés comme synonymes. Le terme de l'égalité de droits vise premièrement l'égalité de traitement juridique des personnes. Néanmoins, l'égalité de traitement juridique n'entraîne pas automatiquement une égalité de traitement effective dans l'esprit de l'égalité des chances, d'où l'introduction du terme d'égalité des genres.</p> <p>Le terme d'égalité des genres doit être compris comme un processus politique, au-delà de l'égalité de traitement juridique (théorique). Son objectif est de veiller à tenir compte des différents intérêts, besoins et priorités des individus en vue d'assurer une égalité de traitement effective. Ceci implique que toutes les personnes peuvent réellement faire valoir les mêmes droits, obligations et opportunités. L'objectif poursuivi est de surmonter les formes de discriminations basées sur le genre profondément ancrées, ainsi que de permettre une participation politique, économique et sociale égale pour tous les genres. L'égalité de droits et l'égalité de genres peuvent être interdépendantes.</p>
<p>Féminisme</p>	<p>Les courants et mouvements féministes ont été et demeurent divers, dynamiques et ils poursuivi(ai)ent différents objectifs et approches. Une chose est claire : le féminisme n'est nullement une « invention » de l'Occident, ni une perspective blanche eurocentriste. Depuis plus de 200 ans, des théories et mouvements féministes ont vu le jour dans le monde entier qui, selon l'époque ou le contexte sociétal, se sont manifestés sous des formes multiples. Les définitions du féminisme varient d'un mouvement féministe à l'autre. En fonction du contexte, l'accent était davantage mis sur l'appartenance ethnique, en plus du genre (par exemple le <i>féminisme noir</i>), ou bien sur la religion ou la classe sociale (par exemple le <i>féminisme socialiste</i>). L'une des formes de féminisme accorde une place de choix à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, alors que d'autres formes s'impliquent davantage en faveur de la participation économique ou politique des femmes sur un pied d'égalité. Cependant, un trait commun à tous les féminismes est leur résistance face aux discriminations et à l'oppression, ainsi que leur engagement en faveur de rapports de pouvoir équitables du point de vue du genre.</p>

Genre / Genre social	Le terme anglais « <i>gender</i> » s'est établi depuis les années 60 dans la langue allemande pour désigner, dans un premier temps, le genre social dans la science. Le terme de « genre » se réfère aux impacts sociaux du genre et aux rapports sociaux entre les genres marqués par la société et la culture. Ce terme décrit comment des attributions, comportements, attentes, conceptions et normes sont liés à un genre déterminé. Ainsi, le genre social se détache du sexe biologique. Le genre social est déterminé par la société et est, en conséquence, tributaire du contexte et susceptible d'évoluer (cf. Genre (biologique) et Rôles et stéréotypes de genre).
Genre (sexe biologique)	Genre est le terme générique pour les termes de <i>sexe</i> et <i>genre</i> . Se référant au sexe biologique, le terme sexe comprend toutes les caractéristiques physiques et sexospécifiques, telles que les chromosomes, les hormones ou les organes sexuels internes et externes. Les personnes dont le sexe biologique est ambigu, sont souvent classées dans la catégorie binaire homme / femme. En médecine et biologie, le modèle binaire est désormais remis en question et le sexe biologique est compris comme connaissant plusieurs variantes (cf. Genre / genre social).
Inégalités	Les inégalités ont différentes manifestations et désignent en général la répartition inégale des opportunités, du pouvoir et de l'accès aux ressources. Les inégalités n'existent pas uniquement au sein des sociétés, mais également entre les États et entre le Nord global et le Sud global. Les inégalités ne peuvent être considérées comme établies, mais étaient et sont encore le produit de systèmes de pouvoir, tels que le patriarcat ou le racisme, qui les reproduisent. Elles ont pour conséquence que des personnes présentant différentes caractéristiques identitaires disposent d'opportunités et d'accès aux ressources extrêmement inégaux de par le monde et de possibilités de participation sociale, politique et économique très inégales.
Intersectionnalité	L'intersectionnalité décrit le cumul de différents facteurs de discriminations chez une personne (<i>intersection</i> en anglais = recoupement) qui se renforcent mutuellement. Cela signifie que les discriminations du fait de l'identité et de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'origine, d'handicaps, du statut socio-économique, de l'appartenance ou de l'attribution religieuse ou ethnique, p. ex., ne peuvent être considérées de manière isolée ni être simplement additionnées. À la place, de nouvelles formes de discriminations émergent aux interfaces. Une femme Noire, p. ex., n'est pas uniquement discriminée comme femme en raison de structures patriarcales, mais également comme personne Noire du fait de structures racistes. L'interaction des systèmes de pouvoir que sont le patriarcat et le racisme produit une nouvelle forme de discrimination en tant que femme Noire. Une approche intersectionnelle place la perspective de la personne ou du groupe marginalisés au cœur des préoccupations, en tenant compte de l'interaction des différentes inégalités résultant de différents systèmes de pouvoir (tels que du racisme ou du classisme). L'intersectionnalité constitue donc un outil utile pour documenter et combattre les inégalités sociales de la manière la plus holistique possible. Le concept de l'intersectionnalité a été développé par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980.
LGBTIQ+	L'abréviation LGBTIQ+ signifie lesbiennes, homosexuels (angl. <i>gay</i>), bisexuels, trans et intersexe et autres personnes queer. Le signe plus (+) à la fin tient compte du fait qu'il existe d'autres identités de genre et orientations sexuelles non mentionnées dans l'abréviation. Partout sur Terre, des personnes LGBTIQ+ font encore l'expérience de violences et de discriminations.
Mainstreaming	Le mainstreaming (terme anglais pouvant se traduire par l'« intégration systématique d'une certaine dimension dans toutes les politiques ») signifie de prendre en compte une certaine consigne conceptuelle dans l'ensemble des décisions et processus. Dans la politique de développement, une approche d'intégration systématique d'une certaine dimension dans toutes les politiques est poursuivie, entre autres, dans le domaine de l'égalité des genres. L'intégration de la dimension de genre est l'approche stratégique de la promotion de l'égalité des genres. Ceci implique qu'il est impératif de toujours tenir compte des différents intérêts et situations des femmes, des hommes et des personnes ayant d'autres identités de genre lors de projets et décisions politiques et sociétales.
Marginalisation	La marginalisation décrit le processus consistant à repousser des individus ou des groupes de population à la marge de la société. Ceci est dû à la conception de l'existence d'un centre social dont les personnes peuvent être plus ou moins éloignées. En général, des personnes sont marginalisées sur le plan social, culturel, économique, mais aussi géographique. Il est fréquent que l'exclusion ait lieu simultanément à plusieurs niveaux, par exemple dans le cas d'une mère seule vivant dans un quartier urbain périphérique mal desservi. La simple hypothèse d'appartenir à un groupe augmente le risque d'inégalités quant à l'accès aux droits, à la santé, à l'éducation, l'emploi et à d'autres services et biens, ainsi qu'à la protection vis-à-vis des violences. Étant donné qu'une personne peut être frappée de différents traits de discriminations à la fois, les groupes marginalisés ne doivent être considérés séparément les uns des autres. Bien que ce terme ne constitue pas de cadre fermé, il aide à mettre en exergue les « groupes » qui, selon le contexte, sont particulièrement affectés.
Mouvement pour les (droits des) femmes	Le mouvement des droits des femmes (ou mouvement des femmes) désigne un mouvement social qui s'implique en faveur de l'égalité pour les femmes dans tous les domaines sociaux, politiques et économiques. Il s'agit d'aspirations d'émancipation, de liberté et d'égalité des femmes, ainsi que de la défense de leurs droits par les femmes.

Ne pas nuire (Do no harm)	« <i>Do no harm</i> » peut être traduit par « ne pas nuire ». Le principe de « ne pas nuire » doit permettre d'identifier à un stade précoce d'éventuels impacts négatifs de la coopération au développement, de les éviter et de les amortir. Les programmes intervenant dans des contextes de crises, par exemple, doivent être conçus selon ce principe en étant sensibles aux conflits. Procéder de la sorte est également important en termes d'égalité des genres. Lorsqu'un nouveau projet est prévu, il convient de veiller à ne pas consolider ou exacerber des inégalités, discriminations ou désavantages pour des raisons relevant du genre.
Objectifs de développement durable (ODD)	cf. Agenda 2030
Orientation sexuelle	L'orientation sexuelle décrit vers quelles personnes de quel(s) genre(s) une personne éprouve une attirance émotionnelle, physique et / ou sexuelle (p. ex. hétérosexuelle, homosexuelle, bisexuelle, pansexuelle, asexuelle).
Patriarcat	Le patriarcat décrit un système ou un ordre sociétal structuré par une prédominance générale des hommes par rapport aux femmes et construisant un rapport de pouvoir entre les genres. Dans un ordre sociétal patriarcal, tous les modèles de comportement, valeurs et normes déterminants sont définis par les hommes et axés sur eux.
Racisme	Les discriminations et la dévalorisation de personnes en raison de leur origine, ethnicité, couleur de peau, appartenance religieuse / idéologique, culture, nom, langue ou d'autres caractéristiques sont désignées par le terme de racisme. Étroitement lié à l'histoire coloniale européenne, le racisme repose sur l'invention de l'appartenance des êtres humains à une « race » sur la base de ces caractéristiques et d'un classement hiérarchique des êtres humains. Aujourd'hui encore, des attributions racistes sont employées pour opprimer systématiquement des personnes dans le monde entier. Ceci entraîne souvent des violences psychiques et physiques et, dans des cas extrêmes, des génocides.
Rôles et stéréotypes de genre	Les rôles des genres comprennent les attentes générales des sociétés par rapport au comportement de certains genres et sont transmis culturellement. En conséquence, il est souvent considéré comme naturel que les femmes soient attentionnées et affectueuses, les hommes au contraire capables de s'imposer et de prendre des décisions. Si une personne n'est pas à la hauteur de ces attentes et exigences, elle se retrouve souvent exclue et soumise à des discriminations, pouvant aller jusqu'à la haine et des menaces de mort. Puisqu'il s'agit souvent de clichés concernant les femmes et les hommes, on parle aussi de stéréotypes de genre.
Santé et droits sexuels et reproductifs	La santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) décrivent le bien-être physique, mental et social sans limites en ce qui concerne tous les domaines de la sexualité et de la reproduction. L'objectif poursuivi est d'assurer la santé et l'auto-détermination sexuelles et reproductives des individus. Ceci comprend le droit de tout un chacun de décider librement de devenir parent, du nombre de naissances et du moment où elles ont lieu et de sa sexualité ; en outre, l'accès non discriminatoire aux informations, aux soins de santé et aux ressources doit être garanti.
Santé et hygiène menstruelles	La santé et l'hygiène menstruelles comprennent à la fois la gestion de l'hygiène menstruelle et d'autres facteurs systémiques qui lient les menstruations à la santé, au bien-être, à l'égalité des genres, à l'éducation, à l'égalité de droits, à l'autonomisation et aux droits. Les facteurs systémiques comprennent une transmission de connaissances exacte et en temps voulu, des produits d'hygiène disponibles, sûrs et abordables, du personnel informé et compétent, l'accès aux soins de santé, aux établissements de santé et aux coins pour la toilette, les normes sociales positives et l'élimination sûre des produits hygiéniques.
Société civile féministe	La société civile comprend l'ensemble de l'engagement des citoyen·nes d'un pays (p. ex. dans les associations, les fédérations et les multiples initiatives et mouvements sociaux) qui a lieu entre les secteurs public, économique et privé. Ceci comprend toutes les activités à but non lucratif et indépendantes d'intérêts de partis politiques. Le terme de société civile féministe décrit la partie de la société civile qui intervient dans des thèmes tels que la paix, la justice, la lutte contre les discriminations, la justice entre les genres, la santé et les droits sexuels et reproductifs, les droits des personnes LGBTIQ+, ainsi que la lutte contre le racisme et s'investit dans l'égalité de droits pour tou·tes.
Transformateur de genre	Créant une conscience sociétale des inégalités liées au genre, les approches transformatrices de genre modifient activement et durablement leurs causes sous-jacentes. Il peut s'agir à titre d'exemple de lois discriminantes, de normes et pratiques sociales inégales, d'attitudes, rôles et stéréotypes de genre discriminatoires. Une approche transformatrice de genre implique de briser et de traiter les stéréotypes et normes de genre discriminatoires tant sur le plan individuel et interpersonnel qu'au niveau sociétal et systémique. L'intégration des approches transformatrices de genre revêt une importance cruciale pour la mise en œuvre de la politique de développement féministe.

Transition vers un mode économique respectueux des critères sociaux et climatiques (transition juste)	<p>Combinant des aspects écologiques, sociaux et démocratiques, la transition juste vers un mode économique respectueux des critères sociaux et climatiques (transition juste) garantit la liberté de choisir, l'auto-détermination et le droit à la participation et l'implication. L'élément déterminant pour une transformation socio-écologique juste est, en conséquence, une transition juste vers un mode économique respectueux des critères sociaux et climatiques est la participation et le renforcement des femmes et des groupes marginalisés en tant qu'acteur-rices du changement.</p>
Travail de soins et d'accompagnement	<p>Le travail de soins et d'accompagnement peut être rémunéré ou non. Il comprend la prise en charge et le soutien de personnes, y compris s'occuper d'enfants et d'autres personnes, les tâches ménagères et les activités communautaires volontaires dans le contexte privé (p. ex. les familles) ou dans le secteur public des soins et de l'accompagnement (p. ex. le personnel de santé). Des données issues de l'année 2020 révèlent qu'au niveau mondial, près des trois quarts du travail de soins non rémunéré sont réalisés par des femmes.</p>
Violences sexualisées et basées sur le genre	<p>Les violences basées sur le genre (VBG) désignent des actes violents préjudiciables vis-à-vis d'une personne en raison de son genre. Ces violences représentent un phénomène de masse transsectoriel concernant l'ensemble de la société au quotidien, une violation grave des droits humains et une entrave au développement. Les femmes et les filles dans toute leur diversité en sont affectées de manière disproportionnée (mais pas exclusivement). Ce terme illustre l'origine des violences dans des rapports de pouvoir déséquilibrés entre les genres, dans des normes de genre préjudiciables et des expériences de discriminations et de violences structurelles qui en découlent. Les formes de VBG sont multiples et vont des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) à la violence sociale ou structurelle, en passant par la violence numérique, les pratiques préjudiciables, telles les mutilations génitales féminines ou le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la violence sexuelle liée aux conflits (en angl. <i>conflict-related sexual violence</i>). Utilisé dans un grand nombre de contextes, le terme de VSBG désigne des actes sexuels qui sont imposés ou dictés à des personnes contre leur volonté ou sans leur consentement. Les violences sexuelles couvrent un large éventail, p. ex. le harcèlement sexuel, le viol et l'abus sexuel. Le terme « sexuel » exprime qu'au niveau des violences sexuelles, il ne s'agit pas d'assouvir des envies sexuelles, mais en première ligne d'exercer le pouvoir et d'opprimer.</p>

Mentions légales

PUBLIÉ PAR

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
K2, relations publiques, communication numérique

RÉDACTION

BMZ, G11, Politique de développement féministe

MISE À JOUR

Décembre 2023

CONCEPTION

MediaCompany – Agentur für Kommunikation GmbH, Bonn

ILLUSTRATIONS

MediaCompany – Agentur für Kommunikation GmbH, Bonn

SIÈGES DU MINISTÈRE

→ Siège de Bonn

Dahlmannstraße 4

53113 Bonn

Tél.: +49 (0) 228 99535-0

Fax: +49 (0) 228 9910535-3500

→ Siège de Berlin

Stresemannstraße 94 (Europahaus)

10963 Berlin

Tél.: +49 (0) 30 18535-0

Fax: +49 (0) 228 9910535-3500

Vous trouverez d'autres publications du Gouvernement fédéral allemand à télécharger sur le site : www.bundesregierung.de/publikationen

Cette publication est publiée par le Gouvernement fédéral allemand dans le cadre de ses relations publiques. Cette publication est fournie gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Elle n'est pas autorisée à être utilisée à des fins de publicité électorale par des partis ni par des agents électoraux pendant une campagne électorale. Ceci s'applique aux élections législatives pour le Bundestag, aux élections des Landtag et aux élections municipales, ainsi qu'aux élections du Parlement européen.